



République de Guinée-Bissau



Programme des Nations Unies  
pour le développement

**Plan d'Actions du Programme de Pays (PAPP)  
entre le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau  
et le Programme des Nations Unies pour le développement  
2008-2012**



République de Guinée-Bissau



Programme des Nations Unies  
pour le développement

**Plan d'Actions du Programme de Pays (PAPP)  
entre le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau  
et le Programme des Nations Unies pour le développement  
2008-2012**

<b>Table des Matières</b>	<b>Pages</b>
Sigles et abréviations	i
Partie I. Base des relations	1
Partie II. Analyse de la situation	1
Partie III. Coopération passée et enseignements à tirer	3
Partie IV. Programme proposé et stratégie d'actions	6
Partie V. Stratégie de partenariat	17
Partie VI. Gestion du programme	18
Partie VII. Suivi et évaluation	20
Partie VIII. Engagements du PNUD	21
Part IX. Engagements du gouvernement	21
Partie X. Autres dispositions	23
Annexe 1: Cadre des résultats et des ressources du plan d'actions du programme de pays	25
Annexe 2: Plan de suivi évaluation pour le cycle du programme	36

## Sigles et Abréviations

<b>AFRITAC</b>	Centre Régional d'Assistance Technique du FMI
<b>ANP</b>	Assemblée Nationale Populaire
<b>ARV</b>	Anti Rétro-viraux
<b>BAD</b>	Banque Africaine pour le Développement
<b>BCPR</b>	Bureau for Crisis Prevention and Recovery
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CAAMI</b>	Centre National de Coordination de l'Action Humanitaire contre les Mines
<b>CADESPC</b>	Cellule d'Appui à la Promotion de la Micro finance
<b>CCIA</b>	Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture
<b>CDMT</b>	Cadres des Dépenses à Moyen Terme
<b>CEDAW</b>	Convention pour l'élimination des discriminations contre les femmes
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENFA</b>	Centre National de Formation Administrative
<b>CNGCN</b>	Commission Nationale pour la Gestion des Catastrophes Naturelles
<b>CPD</b>	Country Programme Document
<b>CPLP</b>	Communauté des Pays de Langue Officiel Portugaise
<b>CRR</b>	Cadre des Résultats et des Ressources
<b>DENARP</b>	Document de Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté
<b>DGT</b>	Direction Générale du Trésor
<b>DPP</b>	Document de Programme Pays
<b>ENA</b>	Ecole Nationale d'Administration
<b>FACE</b>	Autorisation de Fonds et Certificat de Dépenses
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FENU</b>	Fonds d'Equipement des Nations Unies
<b>FGEU</b>	Fonds de Gestion Economique d'Urgence
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GNUD</b>	Groupe des Nations Unies pour le développement
<b>IBAS</b>	Projet financé par l'initiative de coopération sud/sud (Inde, Brésil et Afrique du Sud)
<b>IDH</b>	Indicateur de Développement Humain
<b>IMF</b>	Institution de la Micro-finance
<b>IMSMA</b>	Système d'information pour l'action contre les mines
<b>INEC</b>	Institut National de la Statistique et du Recensement
<b>INEP</b>	Institut National des Etudes et de la Recherche
<b>INPA</b>	Institut Nationale pour la Recherche Agricole
<b>IPTE</b>	Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés
<b>ISDR</b>	International Strategy for Disaster Reduction
<b>MFPT</b>	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
<b>MINSAP</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>NDI</b>	National Development Institute
<b>OCB</b>	Organisation des Communautés de Base

<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OIF</b>	Office International de la Francophonie
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisations non-gouvernementales
<b>ONUSIDA</b>	Programme Conjoint des Nations Unies pour le SIDA
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAAMI</b>	Programme National de l'Action Humanitaire contre les Mines
<b>PACIP</b>	Projet d'Amélioration de Cadre et des Instruments de Conduite des Politiques Publiques
<b>PADRL</b>	Projet d'Appui aux Initiatives de Développement Régional et Local
<b>PAED</b>	Projet d'Appui à l'Emergence et au Développement du Secteur de la Micro-finance
<b>PAP</b>	Plan d'Actions Pluriannuel
<b>PAPP</b>	Plan d'Action de Programme Pays
<b>PIB</b>	Produit Interne Brut
<b>PIP</b>	Programme d'Investissements Publics
<b>PLACON-GB</b>	Plate-forme des ONG de la Guinée-Bissau
<b>PNDRHS</b>	Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé
<b>PNDS</b>	Programme National de Développement Sanitaire
<b>PNLS</b>	Programme National de Lutte contre le Sida
<b>PNUAD</b>	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>PVNU</b>	Programme des Volontaires des Nations Unies
<b>RSDS</b>	Réforme du secteur de la Défense et de la Sécurité
<b>RECOP</b>	Réseau de Coordination des Organisations Professionnelles d'Epargne et de Crédit
<b>REMAMP</b>	Réseau africain des Femmes Ministres et Parlementaires
<b>RENAJ</b>	Réseau National de la Jeunesse
<b>SBAA</b>	Accord de Base Type en Matière d'Assistance
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>SSFLCP</b>	Solidarité Sociale, Famille et Lutte contre la Pauvreté
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNEP</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNIFEM</b>	Fonds des Nations Unies pour le Développement de la Femme
<b>UNOGBIS</b>	Bureau d'Appui des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée-Bissau
<b>VIH/SIDA</b>	Virus d'Immunodéficience Humain/ Syndrome d'Immunodéficience Acquis

## **Le Cadre**

Le gouvernement de la Guinée-Bissau et le PNUD conviennent d'un commun accord du contenu de ce document et de leurs responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre du programme de pays.

Complétant leur commun accord et leur coopération en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des conventions et sommets des Nations Unies à l'égard desquels le gouvernement de la Guinée-Bissau s'est engagé, notamment dans le cadre du Sommet du Millénaire de 2000 et de l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2005,

S'appuyant sur l'expérience acquise et les progrès effectués au cours de la mise en œuvre du programme de pays précédent (2003 à 2007),

Entamant une nouvelle période de coopération (2008 à 2012),

*Déclarent que ces responsabilités seront assumées dans un esprit de coopération étroite et conviennent des points suivants:*

### **Partie I. Base des relations**

1.1 ATTENDU QUE le gouvernement de la Guinée-Bissau (ci-après désigné comme « le gouvernement ») et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après désigné comme le « PNUD ») ont conclu un accord de base pour gérer l'assistance apportée par le PNUD au pays (accord de base type en matière d'assistance (SBAA) qui a été signé par les deux parties **le 29 juin 1975**. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 du SBAA, l'assistance apportée par le PNUD au gouvernement devra être mise à disposition du gouvernement et devra être fournie et réceptionnée conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. Plus particulièrement, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du conseil exécutif du PNUD a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières et avec elles les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » permettant au PNUD de mettre en œuvre dans leur totalité les procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD). À la lumière de cette décision, le Plan d'actions du programme de pays (PAPP) et un plan de travail annuel (PTA) (qui fera partie de ce PAPP, et y sera incorporé par nature) conclus par là même, constituent une documentation de projet telle que cela est indiqué dans le SBAA.

### **Partie II. Analyse de la situation**

#### **La situation économique et financière**

2.1 La Guinée Bissau, pays de l'Afrique de l'Ouest peuplé de 1,5 millions d'habitants pour une superficie de 36125 km<sup>2</sup> a un indice de développement humain (IDH) parmi les plus faibles au monde (IDH: 0,374 en 2005 et 175<sup>ème</sup> sur 177 pays classés, Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD 2007). La persistance des déséquilibres économiques et financiers caractérise le contexte de développement du pays. La période de récession consécutive au conflit armé de 1998-99 a fait place à un retour timide de la croissance économique depuis 2004 avec 3,2% et 3,8% en 2005, mais 1,8% en 2006

contre une projection de 2,7% pour 2007. Le taux d'inflation est resté modéré avec un maximum de 3,4% en 2005 et 2% projeté pour 2007. Les investissements sont faibles et surtout réalisés pour l'essentiel par l'Etat (les 2/3 en 2005). Les investissements publics ne sont financés sur des ressources internes que pour une faible proportion, avec un maximum de 28,3% en 2004 contre 12,9% en 2006 et 23,9% en 2007.

2.2 Le financement de l'économie reste critique en dépit de l'amélioration de l'épargne nationale qui est devenue positive depuis 2003 sous l'effet de l'augmentation des transferts nets des travailleurs émigrés. Le déficit budgétaire primaire est resté important hors dons entre 2001 et 2007 avec au mieux -12,1% du PIB en 2002 et 12,2% en 2006. Les recettes fiscales de l'Etat ne permettent pas de couvrir les charges courantes y compris salariales. Le déficit global, dons compris bien qu'en diminution depuis 2004, reste élevé, -7,3% du PIB en 2006. L'aide publique au développement demeure une source incontournable de financement de la Guinée-Bissau de par sa faible capacité de mobilisation des ressources domestiques et du faible développement de l'activité économique du pays.

2.3 L'économie de la Guinée-Bissau est dominée par l'agriculture qui a contribué pour 61,8% au PIB en 2005 contre 11,2% pour l'industrie et 27% pour les services. L'agriculture qui emploie une large part de la main d'œuvre dans le pays (79,2% de la population active en 2002) et particulièrement les plus pauvres, souffre aussi d'une faible productivité au point où sa prédominance dans l'économie ne se traduit pas par une amélioration du niveau de vie des populations.

2.4 La situation des comptes extérieurs fait apparaître des déficits (commerciaux et courants) depuis 2002 en dépit de la part appréciable des exportations de noix de cajou qui représentent plus de 80% des exportations totales. La Guinée-Bissau est aussi un pays pauvre très endetté avec un encours de la dette extérieure représentant en 2006 310,6% du PIB. Par ailleurs, bien qu'ayant atteint le point de décision en décembre 2000 dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE), la Guinée-Bissau n'espère pas atteindre le point d'achèvement que vers 2009, condition incontournable pour bénéficier de la nouvelle initiative d'allègement de la dette multilatérale.

2.5 La Guinée-Bissau a négocié un programme avec le FMI dans le cadre de l'assistance post conflit pour l'année 2008. Le contexte favorable ouvert avec la tenue de la table ronde de novembre 2006 et la mise en œuvre de ce nouveau programme permettent d'envisager une amélioration de la situation économique et financière du pays. En cas de bonnes performances, un programme de croissance et de réduction de la pauvreté dans le cadre de la facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté du FMI pourrait être mis en place pour trois ans à partir de 2009.

### **La situation humaine et les progrès dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement**

2.6 La situation humaine se caractérise par des retards importants dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La pauvreté absolue touche deux personnes sur trois, tandis que la pauvreté extrême frappe une personne sur cinq. La pauvreté absolue et la pauvreté extrême touchent plus l'intérieur du pays (notamment les régions d'Oio et Bafatá) que la capitale Bissau. Mais celle-ci affecte autant les femmes que les hommes : 65,6% pour les femmes contre 65,9% pour les hommes pour la ligne de deux dollars par jour et 21,1% contre 22% pour celle de 1 dollar par jour. Mais en termes de pauvreté humaine, les femmes sont plus affectées que les hommes en raison de leur faible éducation comme soulignée dans le rapport national sur le développement humain 2006, ce qui limite ainsi leur participation à la vie sociale et économique.

2.7 Les ressources humaines restent peu développées en Guinée-Bissau en raison des retards accumulés dans l'éducation primaire, secondaire et la formation professionnelle, la forte mortalité maternelle et infantile, la progression du VIH/SIDA et des autres maladies. L'arrêt de la progression du VIH/SIDA tarde à se faire puisque le taux de prévalence du VIH1 est passé de 0,4% en 1989 à 4% en 2002.

2.8 La fragilité de l'environnement est aussi importante d'autant plus que les populations pour leur survie développent des activités et des modes de culture qui tendent à dégrader les sols tandis que les activités de pêche se soldent par la réduction des ressources halieutiques. Rien n'est encore prévu sur le plan légal pour prévenir le pays d'une exploitation des ressources minières, voire pétrolières non respectueuse de l'environnement.

2.9 L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un problème majeur en Guinée-Bissau de par la faiblesse des indicateurs affichés et des conséquences qu'il cause en matière de santé publique. En 1994, selon les estimations de la Banque Mondiale, 32% de la population urbaine avait accès à l'assainissement, et seulement 17% de la population rurale. En 2002, ce taux était dans le meilleur des cas de 4,8%.

2.10 L'analyse de la situation de la Guinée-Bissau permet aussi de mettre en évidence la fragilité de la gouvernance comme étant l'un des problèmes majeurs minant le développement du pays. Cette fragilité de la gouvernance s'observe dans les institutions, leur fonctionnement, et la faible participation citoyenne dans les choix publics et la gestion publique, tant au niveau central que local. La gouvernance en Guinée-Bissau est marquée par l'instabilité politique et institutionnelle manifestée à travers des violations des droits humains, la fréquence des coups d'Etat, l'intrusion de l'armée dans la vie politique, le manque de respect de l'autorité de la loi, l'impunité et le manque de continuité dans la conduite des affaires publiques. Les conflits armés de 1998-99, de 2006 avec les rebelles de Casamance au Sénégal ont été à la base de la prolifération des mines et des armes légères.

2.11 L'analyse menée dans le bilan commun de pays a montré que ce sont les déficits de capacités caractérisés par la faiblesse des ressources humaines, financières et institutionnelles et l'inadéquation des politiques, la faiblesse des capacités des détenteurs des droits économiques et sociaux, ainsi que leur manque de confiance dans les performances des services sociaux de base qui sont les causes fondamentales qui entravent le développement humain, la réalisation des OMD et donc la satisfaction des droits économiques et sociaux en Guinée-Bissau. Le faible développement du capital humain constitue un obstacle pour une participation élargie et efficace des populations à la vie économique et sociale.

### **Partie III : Coopération passée et enseignements à tirer**

3.1 La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté étaient durant la période 2003-2007 les principaux axes du document de programme de pays (DPP). Les difficultés liées à la consolidation de la paix et à la réhabilitation post-conflit, avec en prime le coup d'Etat de septembre 2003 ayant abouti au renversement du président élu de l'époque, ont conduit à concentrer les efforts sur l'organisation des élections et à la consolidation de la paix. Le plan d'actions du programme de pays (PAPP) n'a cependant été approuvé qu'en juin 2004 et a dû tenir compte du changement de contexte par rapport à celui ayant prévalu au moment de la définition du DPP en 2002. Ainsi les différents projets tirés du PAPP en lieu et place des plans annuels de travail comme le Projet d'Amélioration du cadre et des instruments de conduite des politiques publiques (PACIP), le Projet d'Appui aux initiatives de développement régional et local dans la région de

Gabu (PADRL) et le Projet d'appui à l'émergence et au développement du secteur de la micro finance (PAED) n'ont été mis en œuvre qu'à partir de 2006.

### **Des principaux résultats**

3.2 L'organisation des élections législatives et présidentielles tenues en 2004 et 2005 qualifiées par l'ensemble des observateurs internationaux de libres et transparentes constitue un résultat majeur de l'appui technique et financier du PNUD durant la période sous revue.

3.3 Le Fonds de gestion économique d'urgence (FGEU) avec 8,5 millions de dollars mobilisés auprès des partenaires bilatéraux a permis au processus de transition 2004-2005 de se dérouler sans heurts sur le plan social grâce au paiement d'une part appréciable des salaires des agents civils, particulièrement des enseignants jusqu'en 2006.

3.3 La tenue réussie de la table ronde des partenaires au développement de la Guinée-Bissau en novembre 2006 s'est faite dans un contexte de regain de confiance dans les institutions nationales. Un support important a été fourni à l'élaboration du document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP), du plan d'actions pluriannuel (PAP) 2006-2008 du DENARP et du Programme d'investissements publics (PIP).

3.4 En termes de conseil en politique et de plaidoyer, l'apport du bureau a été important dans l'élaboration des documents de stratégie et politiques tels que le DENARP, le programme de bonne gouvernance, la mise en place du comité de trésorerie, la stratégie de mobilisation des ressources du gouvernement, la consolidation de la paix. Le plaidoyer et les conseils en politique ont aussi porté sur les OMD avec notamment, l'appui apporté dans l'élaboration du premier rapport sur les OMD, la sensibilisation et les formations données en 2006 sur la planification et l'évaluation des besoins et des coûts des OMD, la réalisation du rapport national sur le développement humain consacré aux réformes des politiques pour la réalisation des OMD en Guinée-Bissau.

3.5 Une superficie appréciable a été nettoyée de mines. La capitale Bissau était déclarée entièrement déminée en 2006. Tout le stock des mines anti-personnelles a été détruit en 2005.

3.6 Le PNUD a été choisi par le gouvernement comme premier bénéficiaire pour la gestion du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme pour un portefeuille total de 11 millions de dollars depuis 2004.

3.7 Dans le cadre de l'initiative de coopération Sud-Sud (IBAS:South-South initiative of Brazil, India and South Africa) le PNUD aide les agriculteurs, leurs associations ainsi que les institutions gouvernementales à améliorer leurs méthodes de culture par l'encadrement technique. Dans le cadre de la micro finance, huit institutions locales de micro finance ont reçu la formation et l'appui technique et sont devenues aptes à octroyer des crédits à leurs clients.

3.8 En matière d'environnement, grâce à des fonds du PNUD/FEM, les rapports nationaux et le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques ont été produits.

3.9 Dans le processus de réforme du secteur de la sécurité, le PNUD a apporté un appui qui a abouti à la réalisation de la Stratégie de Réforme du Secteur de la Défense et de la Sécurité.

3.10 La mise en œuvre du PACIP a permis d'évaluer les besoins en vue de l'informatisation de la solde et de la gestion des ressources humaines de l'Etat, de renforcer les *capacités d'analyse, de prévision macro-économique et de gestion budgétaire*, de suivi du développement humain et des OMD ainsi que dans l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD.

3.11 Le PADRL dont le lancement des activités n'est intervenu qu'en juillet 2007 n'a pas encore pu donner de résultats probants.

3.12 Des efforts sensibles ont été fournis dans le cadre du PAED pour renforcer les capacités des institutions de micro finance (IMF). Des subventions ont aussi été apportées à certaines d'entre elles pour favoriser leur fonctionnement. Cela a permis de voir le nombre de femmes bénéficiaires des micro-crédits augmenté, grâce aussi à la ligne de crédit mise à disposition des IMF par le FENU.

### **Des leçons apprises**

3.14 Le précédent PAPP qui arrive à son terme en fin 2007 a dû tenir compte des changements de priorités et du contexte national. La période de transition et la tenue des élections législatives et présidentielles en 2004 et 2005 ont constitué des changements importants de ces priorités. Les nombreux changements de gouvernement et l'attentisme ont retardé la formulation et la mise en œuvre de certaines composantes du programme. Les résultats obtenus durant ce cycle ont été affectés par ce contexte national particulièrement difficile marqué par une forte instabilité gouvernementale et de faibles capacités tant humaines qu'institutionnelles. Dans le même temps, l'appropriation nationale est apparue faible tandis que les interventions sur le terrain des différents partenaires n'ont pas toutes été complémentaires de manière à renforcer les synergies qu'elles pouvaient générer.

3.15 Le déficit de capacités est responsable pour une large part de la faible application des réglementations prises, du manque de continuité dans l'action gouvernementale, de la confusion dans les responsabilités, des faiblesses dans la formulation des politiques et dans leur mise en œuvre. Les déficiences dans le suivi des politiques et la coordination sont importantes de par les insuffisances du système d'information, et les procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés ne sont que peu respectées. Cette situation a obligé le PNUD à recourir aux procédures d'exécution directe à travers des organes de gestion des programmes et/ou l'utilisation des procédures de paiements directs en vue d'augmenter la capacité d'absorption.

3.16 Les appuis apportés en termes de développement de capacités dans les différents domaines qui ont consisté en atelier de formation et assistance technique directe paraissent limités pour insuffler un développement des capacités durable en Guinée-Bissau. Les personnes bénéficiaires des formations n'ont que très rarement le niveau requis pour absorber efficacement les connaissances transmises. Ce constat est fait dans tous les domaines couverts par le PAPP pour lesquels des formations ont été données qu'il s'agisse de la gestion budgétaire, de la prévision macro-économique, de l'évaluation des besoins et des coûts pour l'atteinte des OMD, de la micro-finance etc. De la même manière, la capacité d'absorption est si faible que l'assistance technique n'a pas aidé à impulser le renforcement des capacités souhaité, ni à rendre les institutions autonomes dans leur travail. Cette situation rend indispensable l'assistance technique de courte et de longue durée comme le préconisent notamment le FMI et l'Union européenne pour assurer un fonctionnement minimum dans la gestion des finances publiques.

3.17 Dans le domaine des capacités de gestion de l'administration publique, l'étude diagnostique du système national produite par la BAD en 2006 en vue du renforcement des capacités de l'administration

publique en Guinée-Bissau a souligné la nécessité de la création d'une école nationale d'administration (ENA) comme socle d'un processus de développement soutenu des capacités humaines de l'administration. Ce diagnostic et ceux déjà faits par le PNUD dans le cadre des évaluations des différents projets permettent d'envisager le développement des capacités humaines de manière large en considérant aussi les formations sur le lieu de travail, l'assistance technique et le système éducatif.

3.18 Dans le cadre du prochain programme, des efforts substantiels devront donc être consentis dans le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration du respect des procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés transparentes ainsi que la responsabilisation des agents des institutions nationales. Le PNUD Guinée-Bissau entend pour cela apporter des appuis conséquents au développement des capacités nationales dans les domaines dans lesquels les faiblesses ont été identifiées. L'engagement des autorités nationales aussi bien vis-à-vis du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) que des axes majeurs de ce programme constitue un gage pour les interventions envisagées ici qui contribuent plus efficacement et avec l'efficacité requise à répondre aux priorités nationales en matière de développement humain. Tout cela contribuera au renforcement de l'appropriation nationale et à l'efficacité des interventions du PNUD en synergie avec celles des autres partenaires au développement.

#### **Partie IV : Programme proposé et stratégie d'actions**

##### **Le programme du gouvernement**

4.1 Le gouvernement dans son Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) 2005-08 préconise de s'attaquer contre la pauvreté en développant des actions dans les principaux axes suivants: i) Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique ; ii) Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois ; iii) Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base ; iv) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables. L'opérationnalisation de cette stratégie est assurée grâce au Plan d'actions pluriannuel du DENARP et au Programme d'Investissement Public. Ces deux documents, adossés au DENARP, prennent en compte l'ensemble des interventions que le Gouvernement de la Guinée-Bissau se propose de réaliser, notamment par des actions ou projets d'investissements publics visant notamment la croissance, la gouvernance et la réduction de la pauvreté.

4.2 En raison des défis de sécurité qui se présentent en Guinée-Bissau et compte tenu du rôle joué jusqu'ici par les forces armées dans le pays, le gouvernement a aussi défini une réforme du secteur de sécurité et de défense comportant les volets suivants : 1) re-dimensionnement du secteur de la sécurité et de la défense en fonction des besoins et capacités réelles du pays ; 2) modernisation du secteur de la sécurité et de la défense en fonction des missions républicaines attribuées par le gouvernement ; 3) renforcement du secteur de la sécurité et de la défense dans la consolidation de la sécurité sous régionale ; 4) renforcement des capacités du secteur de la justice en vue de l'amélioration de son efficacité ; 5) clarification de la situation des anciens combattants en vue de leur prise en charge sociale ; 6) mobilisation des ressources nationales et internationales pour le financement de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense ; 7) promotion de la participation de la société et de la population en général dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense.

4.3 Le Système des Nations Unies dans le cadre du PNUAD pour la période 2008-12 a, en concertation avec les autorités nationales, retenu de focaliser sa coopération en réponse aux priorités nationales dans les domaines de la gouvernance, de la croissance et de la réduction de la pauvreté ainsi

que de la protection sociale et du développement humain. Le PNUD dans le cadre de son programme de pays 2008-2012 concentrera ses efforts dans trois domaines: i) la gouvernance démocratique, économique et locale ; ii) la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'environnement ; iii) l'équité et la promotion du développement humain. Le PNUD envisage de contribuer aux priorités nationales à travers la réalisation de quatre effets, (un à deux effets par domaine) et dix huit produits avec huit produits pour la gouvernance, quatre pour la réduction de la pauvreté et six autres pour l'équité et le développement humain.

4.4 Le programme envisagé s'inscrit dans le cadre du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011 dont l'objectif est d'accélérer les progrès en vue du développement humain. Dans ce sens, il s'agit de coordonner les efforts pour aider la Guinée-Bissau à bénéficier des connaissances, conseils, des appuis techniques sur la base des bonnes expériences accumulées en vue de la réduction de la pauvreté, de l'accélération des progrès dans l'atteinte des OMD, de la bonne gouvernance, de la prévention des crises et de la gestion des catastrophes, de la protection de l'environnement et de sa durabilité.

4.5 Le PNUD en Guinée-Bissau inscrit son programme de pays dans une perspective de renforcement des acquis passés en termes de consolidation de la paix et du processus démocratique, d'appui au développement des capacités de l'Etat à se réformer et à améliorer l'efficacité de ses efforts de développement humain. Le développement des capacités nationales dans la formulation des politiques, leur mise en œuvre et leur suivi évaluation constitue autant un résultat qu'une stratégie qui permettra à la Guinée-Bissau de progresser plus rapidement vers l'atteinte des OMD, la réduction de la pauvreté et donc la réalisation des droits humains, économiques et sociaux, clé de la stabilité sociale et d'une consolidation durable de la paix. La réalisation du développement des capacités nationales est aussi l'une des conditions permettant de renforcer le leadership national et la maîtrise du processus de développement humain de la Guinée-Bissau par les autorités nationales.

4.6 L'appropriation nationale est fondamentale tant pour la coordination de l'aide, sa mobilisation que sa gestion efficace comme le préconise la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide. C'est pour cela que le PNUD appuiera les efforts du gouvernement tant au niveau global que sectoriel allant vers plus de coordination et de synergie dans la gestion des appuis dont bénéficie le gouvernement de la part de ses partenaires au développement. Le PNUD en Guinée-Bissau est conscient que ses efforts ne peuvent seuls suffire à relever les défis de développement de la Guinée-Bissau dans les domaines d'interventions retenus. Le PNUD axe ses appuis au niveau de l'Etat dont le développement des capacités à gouverner, à protéger les citoyens et à inscrire les actions dans la durée et le respect de la loi est fondamental pour tout progrès durable. Les appuis dans le développement des capacités qui vont reposer sur une évaluation des besoins vont porter sur la formulation et la mise en œuvre des stratégies de développement, l'évaluation des coûts pour leur mise en œuvre et leur suivi et évaluation.

4.7 Les efforts des organisations de la société civile (OSC) ne seront pas négligés puisque leur déficit de capacités est aussi responsable des faiblesses mises en exergue dans le bilan commun de pays quant à la satisfaction des droits humains. Dans ce sens, les titulaires des droits doivent être en mesure de suivre et influencer les politiques publiques pour leur prise en compte. Les OSC sont des acteurs et des vecteurs importants pour les changements de comportement. Ils doivent par conséquent disposer de l'information nécessaire pour la sensibilisation de leurs adhérents pour espérer induire les changements de comportements souhaités.

4.8 Cependant, le développement des capacités en Guinée-Bissau se heurte à l'absence d'une vision nationale dans ce domaine et d'une masse critique de cadres dans les différents secteurs. Le système

éducatif national ne fournit pas aussi sur le marché du travail des demandeurs d'emploi ayant les connaissances de base requises pour l'administration publique et le secteur privé. Dans ce sens, la stratégie de développement des capacités nationales devra considérer aussi bien le système éducatif, notamment les écoles de formation professionnelles, et l'administration publique. Il s'agira de développer des interventions s'inscrivant dans une vision du développement des capacités allant au-delà de l'individu et de l'institution pour considérer les systèmes globaux dans lesquels ils fonctionnent.

4.9 Les bénéficiaires du programme sont les populations qui grâce au développement des capacités des institutions nationales verront leurs droits économiques et sociaux être progressivement satisfaits. Cela signifie que le programme ne visera pas dans son ensemble des régions ou des zones particulières. Toutefois, pour certains produits spécifiques et compte tenu de la situation particulière des groupes vulnérables, des populations et zones cibles seront déterminées pour plus d'efficacité et assurer l'équité, y compris l'égalité de genre.

#### **A. Promotion de la gouvernance**

4.10 La réponse du SNU aux priorités nationales est d'aider les institutions nationales à gouverner dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays. Le PNUD envisage plus spécifiquement d'appuyer les institutions nationales et locales à renforcer leurs capacités en vue d'élaborer et d'appliquer des réformes visant la consolidation de l'Etat de droit, du cadre réglementaire, le respect des droits humains et la stabilité politique ainsi que la gestion préventive de l'environnement.

4.11 L'effet de programme envisagé devant contribuer à l'effet du PNUAD est : **Les institutions démocratiques sont renforcées et l'administration publique est modernisée y compris au niveau local.** Huit produits contribueront au cours de la période à produire cet effet. Il s'agit : 1) Capacités du Système électoral, de l'Assemblée Nationale Populaire et de la société civile renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique. 2) Capacités du système judiciaire renforcées pour le respect des droits humains et l'amélioration de la qualité des services, et l'accès des groupes vulnérables à la justice. 3) Capacités du secteur de la sécurité renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique. 4) Poursuite des actions liée à l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés et mise en œuvre d'un programme de lutte contre les armes légères assurées en vue de la sécurité des populations. 5) Capacités de l'Etat et des acteurs sociaux renforcées et en mesure de mettre en place une meilleure gestion des conflits. 6) Capacités des agents de l'Etat renforcées et administration publique redimensionnée et comptable de son action en vue d'une gestion publique efficace et transparente. 7) Mécanismes de suivi et de coordination de l'Aide pilotés effectivement par le gouvernement en place au niveau national et dans les principaux secteurs. 8) Gestion des collectivités locales améliorée et cadre juridique de la décentralisation revu et appliqué.

**Produit 1.1 : Capacités du Système électoral, de l'Assemblée Nationale Populaire de la société civile renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.**

4.12 **L'organisation des élections** transparentes et dans les délais constitue l'un des moyens qui permettra d'asseoir la démocratie en Guinée-Bissau. Les élections législatives de 2008 et présidentielles de 2010 constituent des moments forts qu'il sera impérieux de réaliser de manière satisfaisante grâce aux appuis qui seront apportés au Ministère de l'administration territoriale, aux institutions judiciaires et à la Commission nationale des élections. Les appuis du PNUD seront cruciaux dans l'assistance technique, la planification opérationnelle et les opérations électorales. L'éducation civique et la sensibilisation sur le

cycle électoral sont aussi des actions qui sont de nature à favoriser la tenue des élections dans un climat de paix sans laquelle la démocratie ne peut être consolidée. Il s'agira aussi compte tenu des contraintes financières de l'Etat, d'aider à la mobilisation et à la coordination de l'aide pour l'exécution des opérations électorales.

**4.13 Le renforcement des capacités de l'ANP** en tant qu'organe législatif et de contrôle de l'activité gouvernementale est indispensable pour consolider la démocratie et assurer réalisme et efficacité aux lois du pays. Les partis qui font élire les députés n'ont pas toujours des programmes pour beaucoup d'entre eux. Cela peut les amener à désigner des candidats peu informés sur les défis du développement national et de la gestion publique. C'est pour cela que les appuis de développement des capacités du parlement (parlementaires, commissions parlementaires et staff) devront être accompagnés d'un travail en amont auprès des partis politiques. Il s'agira notamment d'organiser des activités de sensibilisation des partis sur différentes thématiques, telles les OMD, le genre, la planification et l'élaboration des programmes.

**Produit 1.2 : Capacités du système judiciaire renforcées pour le respect des droits humains et l'amélioration de la qualité des services, et l'accès des groupes vulnérables à la justice.**

**4.14 Les populations les plus vulnérables ne connaissent ni leurs droits**, ni les procédures pour les faire prévaloir. Elles n'ont pas accès à l'information qui peut élargir leur champ d'opportunités. Les services judiciaires et de police sont parfois confrontés à des règles trop complexes à cause du faible niveau de formation de certains d'entre eux. C'est pour cela que la stratégie envisagée est de promouvoir les droits humains par la formation des formateurs sur les droits humains au sein des services de justice, de la police, des départements ministériels en charge de la planification et gestion de l'aide ainsi que des leaders des OSC sur les droits humains. Ces formateurs seront habilités à sensibiliser les groupes visés, en utilisant notamment les médias et en particulier les radios communautaires. Mais les magistrats et le personnel d'appui ont aussi besoin de se familiariser avec les nouveaux développements dans leur profession. Dans ce sens, les actions de formation des magistrats et de leurs collaborateurs seront menées dans la rédaction et l'organisation des procédures judiciaires, les nouveaux domaines du droit de la personne et des affaires (OHADA). Le centre de documentation juridique au ministère de la justice bénéficiera d'une assistance appropriée pour acquérir des documents, journaux, ouvrages et matériaux requis.

**Produit 1.3 : Capacités du secteur de la sécurité renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.**

**4.15** La réforme du secteur de défense et de sécurité (RSDS) est destinée à en faire un facteur de paix et de consolidation de la démocratie par la professionnalisation de la force publique et une meilleure formation de ses agents. Cette réforme dans la mesure où elle vise le dimensionnement de la force publique exige le dénombrement préalable des agents des forces armées et de sécurité. C'est dans ce sens que l'appui du PNUD est envisagé pour aider à réaliser le recensement des agents des forces de défense et de sécurité. Les forces de sécurité qui travaillent avec un cadre juridique désuet seront appuyées dans la révision de celui-ci pour le rendre plus conforme aux droits humains. Ce processus de révision devra permettre à la fois d'assurer son appropriation et de susciter un dialogue plus large sur ces questions entre les différents acteurs impliqués : personnels de la police, magistrats, leaders des partis politiques et des OSC. En outre l'engagement du gouvernement de combattre le trafic des stupéfiants et le crime organisé sera accompagné par le PNUD par une assistance technique initiale visant à faciliter la

mise en œuvre du plan national d'urgence et la mobilisation effective des ressources pour ce faire en étroite collaboration avec l'UNODC et l'UNOGBIS.

***Produit 1.4 : Poursuite des actions liées à l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés assurée en vue de la sécurité des populations.***

4.16 La poursuite des activités liées à l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés s'inscrit dans une optique de gestion post conflit, de sécurisation des populations et de limitation des traumatismes causés par les différents conflits armés qui ont secoué la Guinée-Bissau. Il s'agira d'aider à la mise en œuvre de la stratégie et d'un plan d'action 2008-2011 contre les mines basé sur l'étude de l'enquête générale et d'impact sur les zones contaminées (GLIS) pour la conduite rapide et efficace des activités permettant d'éliminer la contamination par mines et résidus explosifs de guerre pour 2011. La revitalisation des mécanismes de coordination avec les partenaires du programme national de l'action humanitaire contre les mines (PAAMI) est essentielle. Les capacités des institutions nationales impliquées dans le déminage seront développées à travers le transfert des connaissances et du savoir faire par l'accompagnement et le suivi du personnel du centre national de coordination de l'action humanitaire contre les mines (CAAMI), l'information et les activités de sensibilisation qui pourront être menées en collaboration avec les radios communautaires et l'appui à la mobilisation des ressources nécessaires pour mener à bien ce programme national.

4.17 L'information des populations sur les zones minées est cruciale pour les prémunir des accidents. Il est envisagé de réduire le nombre des victimes causées par les mines et autres engins explosifs, de rendre possible le retour et l'accès des populations aux zones nettoyées et d'augmenter l'accès aux services sociaux de base à travers l'accélération des interventions de déminage et de destructions des engins non explosés des zones suspectes analysées par le GIS, de fort et moyen impact.

***Produit 1.5 : Capacités de l'Etat et des acteurs sociaux renforcées et en mesure de mettre en place une meilleure gestion des conflits.***

4.18 La Guinée-Bissau a connu un conflit armé (1998-1999) dont elle ne s'est pas encore entièrement relevée. Les facteurs de risques sont nombreux surtout dans un contexte d'Etat fragile, de difficultés de l'Etat à payer les salaires des fonctionnaires, de compétition politique exacerbée et d'intrusion de l'armée dans la vie politique. Le renforcement des capacités de l'Etat à faire respecter la loi, la sécurité, la justice, à assurer un fonctionnement minimum de l'Etat (couvrir au moins les charges courantes avec les ressources propres) et en vue d'offrir les services sociaux de base (éducation, santé, eau) est indispensable pour éloigner les conflits et limiter les frustrations qui les causent. L'ensemble des actions préconisées dans ce programme visent précisément le développement des capacités de l'Etat et des autres institutions nationales à élaborer des politiques, les mettre en œuvre, à assurer leur suivi et évaluation en vue de garantir l'efficacité des interventions. C'est à travers la réalisation progressive des droits humains et notamment des OMD que seront créées les conditions permissives de la paix et de la stabilité. De manière spécifique et tout en tenant compte du mandat de l'UNOGBIS et en étroite synergie avec celui-ci, le PNUD apportera des appuis pour le renforcement du dialogue sur les défis du développement en Guinée-Bissau, le règlement des conflits au niveau local et national. Le dialogue sur les défis du développement de la Guinée-Bissau se fera dans le cadre des rencontres regroupant les leaders politiques, les experts nationaux et les émigrés bissau-guinéens. Les structures locales seront renforcées dans leurs capacités à régler les conflits locaux reposant sur les clivages ethniques, culturels, voire professionnels (agriculteurs et éleveurs). Au niveau national, l'institution d'un mécanisme de médiation, surtout pour les conflits socioprofessionnels, renforcera l'esprit de dialogue et de la recherche du consensus. L'appui au dialogue

politique qui n'est pas explicitement préconisé dans ce programme sera fait en concertation avec l'UNOGBIS et la CEDEAO notamment. C'est notamment le cas pour accompagner les efforts du pays dans l'organisation des élections, le fonctionnement des institutions nationales telles l'ANP, la justice et la police.

***Produit 1.6: Capacités des agents de l'Etat renforcées et administration publique redimensionnée et comtable de son action en vue d'une gestion publique efficace et transparente.***

4.19 Le PNUD aidera à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de développement des capacités nationales dans la gestion publique. Des formations seront données aux agents de l'Etat de cinq ministères dans les domaines de la planification, l'élaboration et l'évaluation des coûts des programmes, la comptabilité publique, l'élaboration, la gestion et le contrôle du budget ainsi que les procédures de passation des marchés publics et de la justice.

4.20 Le renforcement des capacités des ressources humaines est au cœur de la réforme de l'administration publique qui est une priorité du gouvernement. La formation des hommes devrait revêtir plusieurs formes de manière à concilier les besoins urgents de fonctionnement minimum de l'administration et de développement durable des capacités humaines : un accompagnement sur place grâce à la présence dans les directions cibles d'assistants techniques ; des ateliers de formation dans le pays de courte durée ; des stages à l'étranger de courte durée ; la formation dans des écoles professionnelles comme le CENFA ou l'Ecole Nationale d'Administration pour des formations de base et d'approfondissement de six mois à trois ans.

4.21 La gestion transparente et sécurisée des effectifs et de la solde des agents de l'Etat constitue aussi un axe majeur de la réforme pour maîtriser les dépenses publiques et renforcer la transparence dans la gestion. L'appui du PNUD, aux côtés d'autres partenaires tels que l'Union Européenne et les partenaires bilatéraux, permettra d'assurer l'informatisation des deux structures précisément pour maîtriser les effectifs et les dépenses en salaires. Les appuis pour la modernisation de l'administration publique en vue d'une gestion publique efficace, responsable et transparente porteront aussi sur le renforcement des capacités des agents de l'Etat dans les domaines de la planification, de la gestion des finances publiques, des procédures de passation des marchés publics, de la coordination de l'aide et de la décentralisation. Le PNUD aidera à l'élaboration de cette réforme en partenariat notamment avec l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale et le FMI.

4.22 L'analyse du système de gestion des finances publiques a mis en évidence d'une part la nécessité de faire des réformes institutionnelles et procédurales, mais aussi de former les hommes et d'équiper les administrations. Un réel engagement des pouvoirs publics est indispensable pour améliorer le fonctionnement, l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans la gestion publique. Le PNUD en partenariat avec le FMI, la Banque Mondiale, la BAD et l'Union Européenne devrait aider le gouvernement à faire des réformes institutionnelles pour limiter les conflits de compétence, établir clairement la chaîne des responsabilités, renforcer la circulation de l'information et la complémentarité des institutions.

4.23 Les évaluations menées tant par la Banque Mondiale, la BAD, le FMI et d'autres partenaires précisent dans ces différents domaines les réformes à mener. Notamment la restructuration institutionnelle doit assurer la séparation des différentes structures qui interviennent dans le cycle budgétaire: le service de contrôle financier devrait être érigé en Direction Générale et le service de la comptabilité publique intégré à la Direction Générale du Trésor (DGT). Le service de la comptabilité réintégré au Trésor doit être capable d'assurer un suivi fidèle et sécurisé des opérations budgétaires, à travers la production de documents comptables tels que la balance mensuelle des comptes ou le compte de gestion. Les réformes

dans les procédures budgétaires et dans la passation des marchés publics devraient se conformer aux normes et directives de l'UEMOA.

***Produit 1.7 : Le gouvernement est doté d'un cadre efficace et efficient de coordination et de gestion de l'aide au développement.***

4.24 La coordination de l'aide souffre des chevauchements dans les mandats entre différents ministères (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Economie, Ministère des Finances). Parallèlement les ministères sectoriels jouent un rôle actif dans la mobilisation et la gestion de l'aide, sans toujours assurer la coordination nécessaire avec les ministères centraux. Les enjeux de la coordination de l'aide doivent être partagés entre partenaires du gouvernement. Il s'agira de favoriser la sensibilisation sur les principes de la coordination et d'une gestion efficace de l'aide. Dans le même sens, des appuis seront apportés pour favoriser la centralisation de l'information sur l'aide par le biais d'une banque de données et en permettre le partage entre les différents utilisateurs. Une contribution au renforcement des institutions impliquées dans la gestion de l'aide est aussi envisagée pour obtenir l'efficacité souhaitée en partenariat avec les partenaires techniques et financiers dont l'Union Européenne.

4.25 Le PNUD apportera l'assistance technique nécessaire pour la mise en place d'un mécanisme opérationnel et efficace de gestion de l'aide. Le renforcement des capacités des agents devant assurer le fonctionnement de ce mécanisme sera assuré grâce aux formations données dans le cadre du CENFA et/ou de l'ENA et des échanges d'expérience dans les pays de la sous-région. Des appuis dans une phase de lancement seront aussi apportés au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale pour la tenue de réunions trimestrielles de coordination avec l'ensemble des ministères et partenaires. Le PNUD et l'UNIFEM collaboreront pour assurer que l'aide au développement prenne en compte les besoins et les potentialités spécifiques des femmes.

***Produit 1.8 : Gestion des collectivités locales améliorée et cadre juridique de la décentralisation revu et appliqué.***

4.26 En matière de décentralisation, il s'agit d'aller au-delà des tentatives passées dites pilotes pour aider l'administration publique à se déconcentrer et à mettre en place des collectivités locales dont les responsables seraient issus des élections locales. Il s'agira aussi d'aider l'administration centrale à développer les capacités des personnels employés dans les structures locales élues ou déconcentrées dans la gestion et la planification locales. Le PNUD conjointement avec le FENU aidera aussi le gouvernement à définir un cadre de financement équitable pour toutes les régions ainsi que des structures locales issues des élections et appuiera le développement des capacités locales en matière de gestion des investissements. A la lumière des initiatives de planification locale mises en œuvre à Gabu, des activités visant à une planification participative sensible au genre seront entreprises avec le concours notamment de l'UNIFEM.

**B. Croissance économique, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement**

4.27 Le gouvernement bissau-guinéen envisage faire de la promotion de la croissance économique et de la création d'emplois le pôle majeur de sa stratégie de réduction de la pauvreté grâce au développement des infrastructures économiques et la stimulation du secteur privé, particulièrement dans l'agro-industrie, l'élevage et les pêches. La contribution envisagée par l'ensemble du SNU à cet effet est : « Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable

l'environnement. » Le PNUD envisage d'y contribuer par l'intermédiaire de deux effets déclinés chacun en deux produits : i) La mise en œuvre de la stratégie nationale de Réduction de la pauvreté (DENARP) en tant qu'instrument d'opérationnalisation des OMD est effective. ii) Les ménages, surtout les plus pauvres et les OCB adoptent des systèmes de production plus productifs dans le respect des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

***Produit 2.1 Capacités nationales de mise en œuvre et du suivi – évaluation du Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (DENARP) et des OMD renforcées.***

4.28 Dans le cadre de ce produit l'appui au développement des capacités devra aussi reposer sur une approche rénovée allant des institutions au système éducatif. Nombre de formations envisagées nécessitent, compte tenu de la situation de départ en termes de quantité limitée de ressources humaines de qualité, un ensemble de pré requis exigeant des formations plus longues. C'est le cas de l'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme, de l'évaluation des besoins et des coûts pour l'atteinte des OMD. D'une manière spécifique, le développement des capacités envisagé ici doit permettre aux agents des ministères sectoriels d'effectuer leur travail dans la mise en œuvre et le suivi des OMD, l'évaluation des besoins et des coûts pour l'atteinte des OMD, dans l'élaboration des CDMT, l'élaboration de rapports de suivi évaluation du DENARP. Il s'agira aussi d'aider au développement des capacités de la Plate-forme des ONG (PLACON-GB), des ONG et des OSC dans le suivi des OMD. L'appui du PNUD est aussi prévu pour la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat et l'évaluation de la pauvreté en étroite collaboration avec l'UNFPA. notamment. Cette évaluation de la pauvreté constituera un intrant important pour la formulation d'un nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'Institut national de la statistique et du recensement (INEC) qui est le maillon central dans le système d'information statistique sera largement impliqué dans ces différentes études. C'est en permettant à l'INEC de réaliser certaines actions de son agenda, conformément aux besoins d'information statistique du pays que le PNUD entend contribuer au développement du système statistique national sur la période 2008-2012.

***Produit 2.2 : Fourniture des services de micro finance de qualité et de façon durable au profit des pauvres assurée.***

4.29 Il s'agira notamment d'appuyer le développement des capacités du CADESPC dans le domaine de la surveillance et du contrôle des activités des IMF et d'un nombre donné d'IMF choisies pour leurs performances. Le PNUD conjointement avec le FENU aidera aussi le gouvernement à élaborer un plan directeur pour le développement du secteur de la micro finance. Ces différents appuis envisagés permettront l'amélioration de la qualité des services des IMF et l'augmentation du nombre de bénéficiaires de ces services pour promouvoir l'insertion économique et sociale des plus pauvres. Une sélection documentée des IMF à appuyer est indispensable pour évaluer leur capacité d'absorption des connaissances transmises ainsi que leur degré de respect des règles de gestion prudentielle dans le passé. Il s'agit ainsi de garantir l'efficacité des interventions envisagées.

***Produit 2.3 : Capacités des populations et des organisations communautaires de base (OCB) pour adopter des systèmes plus productifs dans l'agro élevage et la pêche artisanale renforcées.***

4.30 Les secteurs dans lesquels les pauvres interviennent étant caractérisés par leur faible productivité (agriculture et pêche artisanale), il s'agira d'appuyer les efforts destinés à améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et la diversification des activités des populations, particulièrement les femmes et les jeunes des groupes vulnérables, tout en favorisant une gestion durable de l'environnement. Leurs activités

génératrices de revenus seront appuyées grâce à la formation de promoteurs, l'appui au financement par le biais des IMF et l'appui à l'équipement. Il s'agira aussi d'aider le gouvernement dans la formulation des politiques permettant de favoriser l'accès des producteurs de base y compris des organisations communautaires de base et des petites entreprises aux services de micro finance diversifiés, aux technologies et à un encadrement approprié. Les appuis du PNUD consisteront en équipements, sensibilisation des OCB et producteurs de base et formation du personnel des institutions publiques chargés de l'encadrement dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Il s'agira ainsi de sensibiliser les populations et les OCB sur les avantages de l'utilisation des semences améliorées et des systèmes de production et d'élevage à haut rendement. De même, des formations seront données aux membres de ces OCB et associations de pêcheurs pour l'amélioration de leur système productif. Dans l'ensemble, les appuis aideront à stimuler un processus de croissance inclusive.

**Produit 2.4 : Capacités nationales de surveillance et de prévention des dégradations sur l'environnement et les ressources naturelles développées.**

4.31 L'accélération de la croissance ne peut se faire au détriment de l'environnement. C'est pour cela que le gouvernement voudrait assurer le développement de l'exploitation des ressources minières, pétrolières, halieutiques et forestières en respectant l'environnement. Le PNUD sera amené durant la période de mise en œuvre du programme à appuyer l'harmonisation des lois sectorielles sur l'environnement et la révision du code minier et de la loi sur les ressources pétrolières et ses dérivés, tout cela en prévoyant des dispositions susceptibles de permettre le respect de l'environnement. Les agents des ministères sectoriels en charge des questions environnementales seront aussi formés dans les techniques d'évaluation d'impact environnemental et de la surveillance. Il est aussi prévu d'aider avec le concours du Fonds Mondial/GEF au développement des capacités des institutions nationales en vue de i) la gestion durable des sols et de la finalisation du plan d'action national ; ii) la gestion des aires protégées ; et iii) la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. La sensibilisation et l'information des populations et des OCB (à travers notamment les radios communautaires) sur les conséquences des catastrophes naturelles et des dégradations sur l'environnement sont également prévues.

**C. Equité et promotion du développement humain**

4.32 Le gouvernement considère l'augmentation de l'accès des populations, plus particulièrement des plus vulnérables, aux services sociaux et aux infrastructures de base comme un moyen autant pour améliorer les conditions des pauvres, que pour accélérer le développement du capital humain en Guinée-Bissau. Il a été retenu dans le PNUAD de soutenir, avec l'appui de l'ensemble des partenaires au développement, le développement des capacités d'offre, l'amélioration de la qualité des ressources humaines et de gestion tant du système éducatif que de santé. Plus spécifiquement, il est escompté d'une part de permettre aux populations, en particulier les groupes vulnérables, d'exercer leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau, et d'assainissement, et d'autre part de contribuer au renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/SIDA.

4.33 Dans son programme de pays le PNUD cherchera à contribuer à l'équité et au développement humain par l'effet suivant : **Les institutions nationales mettent en œuvre des programmes d'actions visant l'équité et l'égalité de genre et favorisent l'accès des populations les plus vulnérables à l'éducation, la santé, l'eau potable et à l'assainissement.** Cet effet a été décliné en six produits: 1) Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS) élaboré. 2) Capacités des institutions nationales et de la société civile renforcées pour la lutte contre le VIH/SIDA, le renversement de

la tendance de l'épidémie. 3) Accès amélioré des populations, en particulier les plus vulnérables, à l'eau potable et à un système d'assainissement de qualité. 4) Représentation des femmes accrue dans les organes élus, les institutions nationales et dans les organisations de la société civile. 5) Promotion assurée de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle des femmes et des jeunes et de leurs activités génératrices de revenu. 6) Assistance juridique assurée aux femmes pour lutter contre les violences et les traitements dégradants. Les actions de sensibilisation pour la lutte contre le VIH/SIDA, les avantages de la consommation et l'utilisation de l'eau potable, la promotion et le respect des droits humains pourront être menées en collaboration avec les radios communautaires qui constituent souvent le principal moyen d'information des populations vulnérables.

***Produit 3.1 : Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS) élaboré et exécuté.***

4.34 Le système sanitaire connaît des difficultés d'offre des services en quantité et en qualité suffisante. L'insuffisance de personnels formés, médecins comme infirmiers et autres personnels soignants, est aussi responsable de la faible qualité des services offerts. Le PNUD entend apporter sa contribution aux côtés de l'OMS et d'autres partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé. Le PNUD y contribuera par son assistance technique et financière aux structures chargées de la mise en œuvre du PNDRHS.

***Produit 3.2 : Capacités des institutions nationales et de la société civile renforcées pour la lutte contre le VIH/SIDA, le renversement de la tendance de l'épidémie et pour la sensibilisation des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.***

4.35 L'expérience du PNUD en tant premier récipiendaire pour la gestion du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme pour la période 2005-2007 a révélé la faiblesse des capacités institutionnelles chargées de la lutte contre le VIH/SIDA notamment. Dans la mesure où le gouvernement sera le gestionnaire direct du fonds mondial, pour les deux prochaines années, le PNUD lui apportera son appui dans la coordination des partenaires et des interventions des institutions nationales pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan National de lutte contre le VIH/SIDA. Dans le même temps, les capacités nationales seront renforcées pour veiller à la réduction des inégalités, y compris de genre, dans l'accès à la prévention, au dépistage et au traitement du VIH/SIDA. Les institutions nationales seront aussi appuyées pour la réalisation des études sur les conséquences socio-économiques du VIH/SIDA au sein des ménages pauvres.

4.36 Aux fins de contribuer au renforcement des institutions nationales dans la lutte contre le VIH/SIDA, le PNUD apportera l'assistance technique et aidera à la réalisation des sessions d'information, de sensibilisation et de formation, notamment des leaders d'opinions et décideurs politiques. Le PNUD bénéficiera de l'UNIFEM pour la révision de la loi sur le VIH/SIDA, la mise en œuvre du programme conjoint afin de prendre en compte les questions de la féminisation de la pandémie et l'assistance aux femmes vivant avec le virus du SIDA. Dans la mesure où le SNU s'est engagé, comme indiqué dans le PNUAD, à mettre en œuvre un programme conjoint afin d'aider les institutions nationales et la société civile pour prévenir et lutter efficacement contre le VIH/SIDA, certaines des actions mentionnées plus haut seront effectuées dans le cadre de ce programme.

***Produit 3.3 : Accès amélioré des populations, en particulier les plus vulnérables, à l'eau potable et à un système d'assainissement de qualité.***

4.37 La réduction de la pauvreté humaine et l'amélioration de l'espérance de vie sont liées pour une large part à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à un système d'assainissement de qualité. Les appuis envisagés par le PNUD visent la révision du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement et son respect. Il s'agira aussi d'aider au renforcement des capacités de l'institution nationale chargée de la mise en œuvre du plan d'action. De manière spécifique, quelques appuis seront aussi fournis directement aux populations pour les aider à améliorer leur approvisionnement en eau potable, ceci dépendant des ressources à mobiliser. Les appuis auprès des populations locales exigeront leur participation pour la gestion des installations (puits, château d'eau etc.) mis en place.

***Produit 3.4 : Représentation des femmes accrue dans les organes élus, les institutions nationales et dans les organisations de la société civile.***

4.38 Les appuis envisagés par le PNUD pour réaliser ce produit porteront sur l'élaboration et la mise en œuvre du document de la stratégie nationale pour l'application et le suivi de l'équité de genre, le renforcement des capacités des institutions gouvernementales dans le domaine de la budgétisation axée sur le genre et la sensibilisation auprès des leaders d'opinion et décideurs politiques sur l'équité de genre. Les leaders d'opinion et les OSC seront appuyés pour porter l'information et communiquer directement avec les femmes et jeunes sur les droits et l'égalité de genre avec l'appui des radios communautaires notamment.

***Produit 3.5 : Promotion assurée de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle des femmes et des jeunes et de leurs activités génératrices de revenu.***

4.39 Le manque d'éducation et de formation professionnelle condamne les femmes et les jeunes en particulier au développement des stratégies de survie non conformes au travail décent. Il s'agira donc d'aider les femmes et les jeunes à accéder à la formation professionnelle et de participer ainsi avec plus de chances de succès sur le marché du travail. Le PNUD, conjointement avec l'UNFPA et le concours du BIT, aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme national de formation professionnelle des femmes et des jeunes. L'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile dans les programmes d'alphabétisation élargis sera aussi apporté. Des appuis seront aussi fournis à travers les IMF, la formulation et le développement des projets pour l'insertion économique et sociale des femmes et des jeunes des groupes vulnérables.

***Produit 3.6 : Assistance juridique assurée aux femmes pour lutter contre les violences et les traitements dégradants.***

4.40 Il sera utile de connaître l'étendue des violences et les traitements dégradants faits aux femmes pour assurer un meilleur ciblage des interventions envisagées. Dans cette perspective, une étude sur les violences et les usages dégradants à l'encontre des femmes sera réalisée. Des activités de sensibilisation seront aussi appuyées, notamment pour diffuser les lois existantes et le code de conduite pour la protection des femmes. Les activités de sensibilisation auprès des institutions nationales (gouvernement et parlement) pour l'application du protocole d'accord de la CEDAW seront également appuyées ainsi que l'élaboration du rapport annuel sur son application. Il est aussi envisagé d'accompagner juridiquement les femmes en vue du respect de leurs droits.

4.41. Le budget du programme de pays qui sera mis en oeuvre à travers ce plan d'actions est estimé à **24,303 millions** de dollars sur les cinq ans, dont **7,548 millions** de ressources ordinaires (TRAC 1), **2,150 millions** de ressources à allouer ultérieurement en fonction des performances et la pertinence des activités envisagées (TRAC 2) et **14,605 millions** de dollars de ressources à mobiliser. Le cadre des ressources et des ressources en annexe détaille les allocations budgétaires annuelles par produit. Les ressources ordinaires prévues dans ce programme joueront un rôle catalyseur, en permettant le démarrage des activités et la réalisation des études et programmes pour la mobilisation des ressources.

## **Partie V. Stratégie de partenariat**

5.1 Le Plan d'actions du Programme de pays du PNUD en tant que contribution à la mise en oeuvre du PNUAD nécessitera une collaboration étroite avec les fonds, programmes et agences spécialisées des Nations Unies résidents et non-résidents. Une collaboration étroite sera assurée avec les institutions financières internationales (Banque Mondiale, BAD, FMI), l'Union Européenne, les organismes sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) ainsi que les partenaires bilatéraux. Le partenariat ainsi envisagé se fera dans l'esprit de la déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide. Ce partenariat sera aussi établi pour renforcer le rôle de coordination du PNUD tout en mettant en avant ses appuis opérationnels et son leadership sur certaines questions comme le développement des capacités, la gouvernance démocratique, la lutte contre la pauvreté et l'appui au gouvernement dans le dialogue sur les politiques, la mobilisation des ressources ainsi que la facilitation pour la coordination de l'aide.

5.2 Dans le cadre de la gouvernance démocratique, le PNUD développera un partenariat stratégique avec l'Union Européenne, la CEDEAO et l'UNOGBIS pour le succès des processus électoraux qui auront lieu durant le programme. Ce partenariat contribuera au dialogue politique, mais aussi à la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour la réalisation des différentes élections.

5.3 Les appuis prévus pour l'ANP par le PNUD se feront, comme par le passé, en complémentarité avec ceux de l'Union Européenne. Le développement des capacités de l'administration publique et la mise en oeuvre de la réforme administrative nécessiteront aussi d'autres partenaires de coordination notamment le PNUD, l'Union Européenne, la BAD et d'autres partenaires engagés dans le domaine. Cette coordination, menée sous le leadership du gouvernement, devrait aider à la matérialisation de tous les appuis fournis à la Guinée-Bissau dans ce domaine. La réforme administrative et l'amélioration de la gestion publique qu'elle implique seront aussi au centre d'une collaboration active entre les institutions financières, (FMI, Banque Mondiale, BAD) et les partenaires régionaux, tel que l'UEMOA. Cette réforme, dans le volet des finances publiques implique pour la Guinée-Bissau de se conformer aux règles de l'UEMOA. Dans ce sens, l'appui du PNUD au développement des capacités de gestion des institutions nationales devra tenir compte des normes de l'UEMOA et se faire en concertation avec le FMI et son centre de ressources AFRITAC basé à Bamako.

5.4 L'appui à la coordination de l'aide, au dialogue sur les politiques nécessitera une collaboration étroite entre le PNUD, le FMI, la Banque Mondiale et la BAD pour plus de synergie. Cette collaboration est indispensable pour le suivi de la table ronde de novembre 2006 et l'organisation des nouvelles rencontres rencontre de même nature.

5.5 S'agissant de l'appui à la mise en oeuvre du DENARP, le PNUD développera un partenariat stratégique avec la BAD, la Banque Mondiale et le FMI. Pour le renforcement des capacités du mécanisme de suivi du DENARP et des OMD, le PNUD collaborera notamment avec l'UNFPA à aider l'INEC à produire des données fiables et de manière plus régulière que par le passé. Le réseau associatif et des ONG sera

également mis à contribution, notamment avec l'appui du PVNU. Pour l'appui à la fourniture des services de micro finance de qualité et de façon durable au profit des pauvres, le PNUD s'appuiera aussi sur le réseau associatif en collaboration avec le FENU. Les agences spécialisées des Nations Unies telles, la FAO pour l'agriculture ou l'UNEP pour l'environnement seront d'un apport technique appréciable pour aider les ménages, surtout les plus pauvres et les OCB à adopter des systèmes de production plus productifs dans le respect des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

5.6 Pour le renforcement des capacités envisagé pour la mise en œuvre du PNDS et du PNLIS, des concertations inter agences seront requises notamment avec l'OMS, mais aussi l'UNICEF et l'OMS. Ces concertations se feront notamment dans le cadre du programme conjoint et/ou de l'assistance qui sera apportée au gouvernement dans la gestion du fonds mondial. Des échanges avec la Banque Mondiale et ONUSIDA seront aussi utiles pour améliorer l'harmonie et l'efficacité dans les interventions. Le PNUD sollicitera l'appui de l'UNIFEM pour la réalisation des actions dans le domaine du genre requérant une base conceptuelle approfondie. Cette collaboration est aussi envisagée pour assurer la transversalité du genre dans ses interventions.

5.7 Compte tenu de l'importance des actions de sensibilisation et information des populations, notamment les plus vulnérables, dans les différents domaines d'intervention préconisés dans le cadre du CPAP, des partenariats stratégiques pourront être établis avec les radios communautaires qui constituent souvent la principale source d'information dans le milieu rural. Il sera fait recours aux radios communautaires pour une plus large information et sensibilisation des populations.

5.8 **Le PNUD ne ménagera aucun effort dans le cadre de l'équipe pays des Nations Unies** pour favoriser la formulation des propositions dans le cadre du Fonds Espagnol sur les OMD afin de renforcer le processus de programmation conjointe et d'accélérer la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies en Guinée-Bissau. C'est pour les mêmes raisons qu'il accordera une place importante aux groupes thématiques dans le suivi évaluation du programme comme prévu dans le PNUAD.

## **Partie VI. Gestion de programme**

6.1 Le programme sera exécuté au niveau national et sous la coordination générale du **gouvernement de la Guinée-Bissau, à travers le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés** (agence gouvernementale chargée de la coordination). Les ministères techniques, les ONG, les organisations intergouvernementales, les agences des Nations Unies, y compris le PNUD, mettront en œuvre les activités du programme. L'agence gouvernementale chargée de la coordination, nommera l'agence gouvernementale de coopération qui sera directement responsable de la participation du gouvernement à chacun des plans de travail annuel (PTA) du PNUD. Les PTA décrivent les résultats spécifiques qu'il faudra atteindre et constitueront l'entente de base entre le PNUD et chacun des partenaires de réalisation en ce qui concerne l'utilisation des ressources. La référence au(x) « partenaire(s) d'exécution » signifiera « agent(s) d'exécution » telle qu'elle est employée dans l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA).

6.2 Dans le cadre de la conception et de l'exécution du programme, le PNUD collaborera étroitement avec des partenaires clés. Le programme de pays se fonde sur les principes de réforme des Nations Unies, en particulier ceux de simplification et d'harmonisation, en opérant conformément aux instruments communs harmonisés de programmation par pays tels que la matrice des résultats du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le suivi et l'évaluation, le cadre harmonisé de

transfert de fonds (HACT)<sup>1</sup> ainsi que les cadres des résultats et des ressources de programme du PAPP et des PTA. Dans la mesure du possible, le PNUD et ses partenaires utiliseront les documents nécessaires, en particulier les documents signés du PAPP et des PTA, afin de mettre en œuvre des initiatives du programme. Toutefois, chaque fois que cela est nécessaire et approprié, des documents de projet devront être préparés en recourant, entre autres, au texte pertinent extrait du PAPP et des PTA. Le PNUD signera les documents de projet avec l'agence gouvernementale chargée de la coordination. Conformément à la note sur la programmation conjointe du Groupe des Nations Unies pour le Développement, la portée de la coopération entre agences est renforcée afin de cultiver une nouvelle convergence géographique et des programmes.

6.3 Atlas contribue à une exécution rapide et efficace des activités ainsi qu'à un réel suivi financier pour gérer les projets et le programme du PNUD.

6.4 Tous les transferts d'argent en faveur d'un partenaire de réalisation sont effectués sur la base des plans de travail annuels convenus entre le partenaire de réalisation et le PNUD.

6.5 Les transferts d'argent relatifs aux activités détaillées dans les plans de travail annuels peuvent être effectués par le PNUD sous réserve des modalités suivantes, **en fonction des résultats des micro-évaluations des partenaires de réalisation:**

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation: avant le début des activités (transfert direct de fonds), ou après la fin des activités (remboursement);
2. Versement direct aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires de réalisation sur la base des requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation;
3. Versements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités consenties avec les partenaires de réalisation.

6.6 Les transferts directs de fonds seront requis et exécutés pour des périodes d'exécution de programme ne dépassant pas trois mois. Les remboursements des dépenses autorisées préalablement seront requis et exécutés tous les trois mois ou après la fin des activités. Le PNUD ne sera pas tenu de rembourser les dépenses effectuées par le partenaire de réalisation dont les montants dépasseraient de beaucoup les limites fixées.

6.7 À la fin de toute activité, tout solde excédentaire de fonds sera reprogrammé par commun accord entre le partenaire de réalisation et le PNUD, ou sera remboursé.

6.8 Les modalités de transferts de fonds, l'importance des décaissements ainsi que la portée et la fréquence des activités d'assurance peuvent dépendre des résultats d'une étude de la capacité de gestion financière publique dans le cas d'un partenaire de réalisation gouvernemental, ou d'une estimation de la capacité de gestion financière du partenaire de réalisation ne relevant pas des Nations Unies. Un

---

<sup>1</sup> La résolution 56/201 des Nations Unies pour les activités opérationnelles, préconise pour les agences ExCom (PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM), l'adoption d'un cadre harmonisé pour le transfert des fonds (HACT) aux agences d'exécution nationale. Cette approche qui vise à la fois la réduction des coûts des transactions et l'allègement du poids des procédures s'inscrit dans la droite lignée des recommandations de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation des procédures de 2003 et celle de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005.

consultant qualifié tel qu'un cabinet d'experts-comptables, choisi par le PNUD, pourra réaliser une telle estimation, à laquelle le partenaire de réalisation devra participer.

6.9 Les modalités de transfert de fonds, l'importance des décaissements et la portée ainsi que la fréquence des activités d'assurance pourront être révisées pendant l'exécution du programme en fonction des résultats du suivi du programme et des dépenses, des rapports ainsi que des vérifications d'audit.

6.10 Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés afin de soutenir le cadre des résultats et des ressources (CRR) et d'assurer la viabilité du programme. La mobilisation d'autres ressources sous forme de partage des coûts, de fonds fiduciaires ou de contributions gouvernementales de contrepartie en espèces sera effectuée afin d'assurer le financement du programme.

## **Partie VII. Suivi et évaluation**

7.1 Le suivi et l'évaluation du PAPP seront entrepris conformément à la matrice des résultats du PNUAD ainsi que du plan de suivi et d'évaluation en annexe. Le gouvernement et le PNUD seront chargés de la mise en œuvre des mécanismes de suivi et (une) évaluation nécessaires, des outils ainsi que de la réalisation d'études, afin d'assurer un suivi et une évaluation continus du PAPP, l'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à l'obligation de rendre des comptes, à la transparence et à l'intégrité. Les partenaires de réalisation présenteront des rapports périodiques, des produits et des résultats de leurs activités, en soulignant les défis à relever lors de la réalisation des activités ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA. Les rapports seront présentés selon les procédures et harmonisés autant que possible avec les standards du PNUD.

7.2 Pour tenir compte de l'expérience passée dans le suivi évaluation qui n'a pas mis l'accent sur les résultats, une plus grande implication de la contrepartie nationale devrait aider à plus de responsabilité sur les résultats des programmes envisagés. Un dialogue continu sera nécessaire pour assurer la circulation de l'information et permettre la résolution dans les délais courts des difficultés de mise en œuvre des programmes. Le système suivant sera mis en place pour le suivi évaluation du PAPP : i) revue trimestrielle pour le suivi des questions opérationnelles PNUD/Institutions bénéficiaires ; revue trimestrielle dans le cadre de chacun des trois groupes thématiques du PNUAD et des programmes conjoints ; iii) revue annuelle conjointe PNUD/Ministère de la coopération pour examiner les progrès dans la mise en œuvre du PAPP ; revue à mi parcours du PAPP au début de la troisième année de mise en œuvre du PAPP.

7.3 Les partenaires de réalisation acceptent de coopérer avec le PNUD afin de surveiller toutes les activités soutenues par les transferts de fonds et ils faciliteront l'accès aux dossiers financiers pertinents ainsi qu'au personnel chargé de la gestion des fonds fournis par le PNUD. Dans ce but, les partenaires de réalisation conviennent de ce qui suit :

1. Contrôles périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par le PNUD ou par ses représentants,
2. Suivi dans le cadre du programme des activités conformément aux normes du PNUD et encadrement quant aux visites sur les lieux et le suivi sur le terrain,
3. Audits exceptionnels ou planifiés. Le PNUD, si possible de manière conjointe avec d'autres agences des Nations Unies et en consultation avec le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Communautés, établira un plan d'audit annuel, en accordant la priorité aux partenaires de réalisation recevant une importante aide financière de la part du PNUD, et à ceux dont la capacité de gestion financière a besoin d'être renforcée.

7.4 Afin de faciliter les activités d'assurance, les partenaires de réalisation et le PNUD peuvent convenir d'utiliser un outil de suivi de programme et de contrôle financier permettant le partage et l'analyse des données.

7.5 Les audits seront commandités par le PNUD et réalisés par des cabinets d'audit privés.

7.6 Les évaluations et les audits des partenaires de réalisation non gouvernementaux seront effectués conformément aux politiques et aux procédures du PNUD.

## **Partie VIII. Engagements du PNUD**

8.1 Le PNUD assurera une cohérence entre le PAPP/PTA, la matrice des résultats du PNUAD et les OMD, y compris les rapports de suivi évaluation. Des contrôles annuels et la publication d'états d'avancement périodiques permettront de souligner la répartition des responsabilités entre le PNUD, le gouvernement et les partenaires de réalisation.

8.2 Dans le cas d'un transfert direct de fonds ou d'un remboursement, le PNUD informera le partenaire de réalisation du montant approuvé par le PNUD et décaissera des fonds au profit du partenaire de réalisation sous **les trois jours ouvrables suivants**.

8.3 Dans le cas d'un versement direct à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par les partenaires de réalisation selon des requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation, à des fournisseurs ou à des tiers relativement aux obligations contractées par le PNUD dans le cadre du financement des activités convenues avec les partenaires de réalisation, le PNUD effectuera le versement sous **les cinq jours ouvrables suivants**.

8.4 La responsabilité directe du PNUD ne sera pas engagée sur la base des ententes contractuelles passées entre le partenaire de réalisation et un fournisseur tiers.

8.5 Si une agence des Nations Unies met des fonds à la disposition du même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et la vérification des comptes seront réalisés conjointement ou coordonnés avec l'agence des Nations Unies concernée.

## **Part IX . Engagements du gouvernement**

9.1 Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions de l'accord de base type en matière d'assistance (SBAA) du 29 juin 1975. Le gouvernement appliquera les dispositions de la convention sur les privilèges et immunités des agences des Nations Unies aux biens, aux fonds et aux avoirs du PNUD, ainsi qu'à ses représentants officiels et ses consultants. De plus, le gouvernement accordera au PNUD et à ses représentants officiels, ainsi qu'à toute autre personne exécutant des services pour le compte du PNUD, les privilèges, immunités et facilités tels que formulés dans le SBAA.

9.2 Des mécanismes dédiés à la planification participative, au suivi et à l'évaluation des progrès du programme de pays impliquant la société civile et d'autres partenaires de développement seront mis en œuvre. Le gouvernement s'engage également à organiser un examen périodique du programme, des réunions de planification et de stratégie conjointe, et, le cas échéant, une coordination sectorielle et thématique des groupes de partenaires de développement afin de faciliter la participation des donateurs,

de la société civile, du secteur privé et des agences des Nations Unies. De plus, le gouvernement facilitera les visites de suivi périodique effectuées par les employés du PNUD et/ou les représentants officiels désignés leur permettant d'effectuer un suivi, de rencontrer les bénéficiaires, d'estimer les progrès réalisés et d'évaluer l'impact de l'utilisation des ressources du programme. Le gouvernement mettra à la disposition du PNUD dans les meilleurs délais toutes les informations relatives aux changements politiques ou législatifs intervenus au cours de l'exécution du PAPP et susceptibles d'avoir une incidence sur la coopération.

9.3 Un rapport standard d'autorisation de fonds et de certificat de dépenses (FACE), reflétant les lignes d'activités du plan de travail annuel (PTA), sera utilisé par les partenaires de réalisation pour demander la libération des fonds, ou pour obtenir un accord selon lequel le PNUD remboursera ou paiera directement la dépense prévue. Les partenaires de réalisation utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds perçus. Le partenaire de réalisation identifiera le(s) représentant(s) officiel(s) autorisé(s) à fournir les coordonnées bancaires ainsi qu'à demander et à certifier l'utilisation des fonds. Le rapport FACE sera certifié par le(s) représentant(s) officiel(s) désigné(s) par le partenaire de réalisation.

9.4 Les fonds transférés aux partenaires de réalisation devront être dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les PTA uniquement.

9.5 Les fonds reçus par le gouvernement et les ONG nationales en leur qualité de partenaires de réalisation seront utilisés conformément aux règlements, aux politiques et aux procédures nationaux établis en accord avec les normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les PTA, et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont soumis au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds. Dans les cas où des règlements, politiques et procédures nationaux ne seraient pas conformes aux normes internationales, les règlements, les politiques et les procédures des agences des Nations Unies s'appliqueront.

9.6 Pour les partenaires de réalisation qui sont des ONG et des OSC, les fonds reçus devront être utilisés conformément aux normes internationales, en s'assurant en particulier que les fonds sont dépensés dans le cadre d'activités conformes à ce dont il a été convenu dans les PTA et que les rapports sur la pleine utilisation de tous les fonds reçus sont présentés au PNUD dans les six mois suivant la réception des fonds.

9.7 Afin de faciliter les audits planifiés et exceptionnels, chacun des partenaires de réalisation recevant des fonds du PNUD permettra au PNUD ou ses représentants d'accéder dans les meilleurs délais à : i) tous les documents financiers constituant le dossier transactionnel des transferts de fonds effectués par le PNUD ; ii) toute la documentation pertinente et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds ont transité.

9.8 Les résultats de chaque audit seront transmis au partenaire de réalisation et au PNUD. De plus, chacun des partenaires de réalisation : i) percevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs ; ii) présentera au PNUD dans les meilleurs délais une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation contenue dans l'audit qui aura fourni des fonds ; iii) entreprendra des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations d'audit ; iii) rendra compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations approuvées auprès des agences des Nations Unies, sur une base trimestrielle.

**Partie X. Autres dispositions**

10.1 Le présent PAPP entre en vigueur à la date à laquelle les deux parties l'ont signé et, si le PAPP est signé à plusieurs dates différentes, il entrera alors en vigueur à la date à laquelle la dernière signature aura été apposée. Le PAPP restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012.

10.2 Le présent PAPP annule et remplace tout autre PAPP signé antérieurement entre le gouvernement de la Guinée-Bissau et le PNUD et peut-être modifié par consentement mutuel des deux parties sur la base des recommandations émises au cours de la réunion stratégique commune.

*EN FOI DE QUOI les signataires, dûment autorisés, ont signé ce plan d'actions du programme de pays, en ce jour le 18 janvier 2008 à Bissau, République de la Guinée-Bissau.*

Pour le Gouvernement de Guinée-Bissau

Pour le Programme des Nations Unies pour le  
développement en Guinée-Bissau

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom : Maria da Conceição Nobre Cabral

Nom : Giuseppina Mazza

Titre : Ministre des Affaires Etrangères, de la  
Coopération Internationale et des Communautés

Titre : Représentant Résident

# **ANNEXES**

## Annexe1 : Cadre des résultats et des ressources du plan d'action du programme de pays

Résultat UNDAF attendu 1: Les institutions nationales gouvernement dans le respect des droits humains, de la consolidation de l'Etat de droit, des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays									
Elément du programme du PNUD (CPD) : 1. Promotion de la Gouvernance									
Résultats attendus	Produits attendus	Cibles et indicateurs des produits annualisés	Partenaires de réalisation	2008	2009	2010	2011	2012	Total
<p><b>Les institutions démocratiques sont renforcées et l'administration publique est modernisée y compris au niveau local</b></p> <p><b>Indicateurs</b> Degré de consolidation du processus démocratique ; degré d'amélioration de la gestion publique au niveau central et local.</p> <p><b>Base de référence</b> Etat considéré Fragile. Gestion publique non assainie. Indicateurs de gouvernance très faibles, l'autorité de l'Etat et de la loi, la faiblesse du cadre réglementaire posant les grands défis.</p>	<p>1.1. Capacités du Système électoral, de l'Assemblée Nationale Populaire et de la société civile renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Loi électorale révisée, approuvée et appliquée. (ii) Formations assurées sur le genre, organisation des élections, l'analyse et l'élaboration des lois par les parlementaires. (iii) Projet d'assistance au cycle électoral (PACE) 2008-2010 mis en œuvre. (iv) Bon déroulement des élections.</p> <p><b>Base de référence</b> La loi électorale est inadéquate. Faibles capacités des commissions de l'ANP, des institutions judiciaires et du système électoral.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008</b> (i) Assistance technique et planification opérationnelle assurées en vue de la réalisation des élections législatives de 2008. (ii) Appui à l'Education Civique assuré dans le cadre de la préparation des élections législatives de 2008. (iii) Appui à la mobilisation et à la coordination de l'aide assuré en vue des élections législatives de 2008. (iv) Assistance fournie en vue de la sensibilisation sur le cycle électoral.</p> <p><b>2009-2010</b> (v) Assistance technique et planification opérationnelle assurées en vue de la réalisation des élections présidentielles de 2010. (vi) Appui à l'Education Civique assuré dans le cadre de la préparation des élections présidentielles de 2010. (vii) Appui à la mobilisation et à la coordination de l'aide dans le cadre des élections présidentielles de 2010.</p> <p><b>2011-2012</b> (viii) Appui assuré à l'évaluation du système électoral.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) PACE 2008-2010 élaboré et mis en œuvre. (ii) Unité de gestion du projet en place et fonctionnelle. (iii) Opérations du cycle électoral réalisées selon le calendrier. (iv) Pourcentage des fonds gérés dans le cadre du « basket fund ». (v) Nombre d'agents électoraux formés. (vi) Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de l'éducation civique. (vii) Loi électorale révisée. (viii) Rapports d'évaluation des élections et du système électoral disponibles.</p> <p><b>2008-2012</b> (ix) Capacités d'analyse et d'élaboration des lois par les parlementaires, de leur commission et du Staff de l'ANP renforcées. (x) Formation des leaders et parlementaires, sur la problématique du genre et des femmes en « leadership » (xi) Renforcement des capacités des partis politiques assuré dans l'élaboration des programmes en tenant compte de la problématique du genre.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Activités de formation assurées pour les parlementaires et le staff de l'ANP. (ii) Degré d'exécution de l'agenda des sessions parlementaires.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Assemblée Nationale Populaire, Commission Nationale d'Elections, Cour Suprême, Primature, Ministère d'Administration Interne, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice, Partis Politiques, PLACON-GB, REMAMP-GB, RENAJ.</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> Union Européenne, UNOGBIS, CEDEAO, UEMOA, UNIFEM, CPLP, Partenaires bilatéraux, OIF, NDI</p>	312 500	97 500	315 000	95 000	65 000	885 000
		200 000						200 000	
		35 000						35 000	
		20 000						20 000	
		17 500						17 500	
					200 000			200 000	
					35 000			35 000	
				17 500	10 000			27 500	
						35 000	20 000	55 000	
		25 000		65 000	50 000	40 000	30 000	210 000	
		15 000		15 000				30 000	
					20 000	20 000	15 000	55 000	
		<b>Trac 1</b> 312 500		<b>Trac 1</b> 97 500	<b>Trac 1</b> 315 000	<b>Trac 1</b> 95 000	<b>Trac 1</b> 65 000	<b>Trac 1</b> 885 000	
		<b>A Mob.</b> 400 000		<b>A Mob.</b> 200 000	<b>A Mob.</b> 410 000	<b>A Mob.</b> 180 000	<b>A Mob.</b> 120 000	<b>A Mob.</b> 1 310 000	

			Total	Total	Total	Total	Total	Total
			712 500	297 500	725 000	275 000	185 000	2 195 000
		(iii) Nombre de projets de lois élaborés par les commissions parlementaires et votées au parlement. (iv) Nombre de leaders et de parlementaires ayant bénéficié de formations sur le genre. (v) Nombre de femmes ayant bénéficié de formations en « leadership ». (vi) Nombre de leaders et de partis ayant bénéficié de formation dans le domaine de l'élaboration de programmes.						
1.2. Capacités du système judiciaire renforcées pour le respect des droits humains, amélioration de la qualité des services, et de l'accès des groupes vulnérables à la justice.	<b>Cibles annuelles</b> <b>2008</b> (i) Renforcement des capacités assuré du ministère de la justice. (ii) Formations de formateurs en particulier des femmes, des leaders des OSC ainsi que des agents des départements ministériels en charge de la planification et sensibilisation assurées sur la problématique des droits humains. (iii) Sensibilisation du personnel de la Justice sur les droits humains et le genre. (iv) Sensibilisation des magistrats assurée dans les nouveaux domaines du droit de la personne et des affaires (OHADA).		90 000	80 000	60 000	30 000	30 000	290 000
<b>Indicateurs</b> (i) Nombre de personnes des groupes vulnérables ayant accès à la justice. (ii) Réduction du degré d'attente dans le traitement des dossiers dans les institutions judiciaires. (iii) Degré de respect des droits humains par les institutions judiciaires.  <b>Base de référence</b> Nombreux auxiliaires des institutions judiciaires ne sont pas formés. Faible respect des droits humains et des principes d'égalité devant la loi.	<b>2008-2012</b> (v) Développement des capacités des personnels d'appui aux magistrats dans la rédaction et l'organisation des procédures judiciaires. (vi) Sensibilisation des magistrats assurée dans les nouveaux domaines du droit de la personne et des affaires (OHADA). (vii) Appui assuré à la mise en place d'un centre de documentation juridique au ministère de la Justice. (viii) Appui institutionnel assuré à la Commission Nationale des Droits de l'Homme. (ix) Renforcement assuré des mécanismes d'accès à la justice, en particulier des femmes.	Partenaires nationaux Cour Suprême Ministère Justice PLACON-GB, REMAMP-GB RENAJ	20 000					20 000
		Partenaires internationaux HCNUDH OHCHR Union Européenne UNOGBIS CEDEAO UEMOA UNIFEM CPLP	25 000					25 000
		Partenaires bilatéraux	10 000					10 000
			20 000					20 000
				20 000	20 000	10 000	10 000	60 000
				15 000	15 000			30 000
				15 000	15 000			30 000
				15 000	15 000	10 000	10 000	50 000
				15 000	10 000	10 000	10 000	45 000
		<b>Indicateurs</b> (i) Activités d'information et de divulgation de l'OHADA menées. (ii) Degré de connaissance des droits humains par les agents de la justice, des agents des départements ministériels en charge de la planification des leaders des OSC et les membres des groupes vulnérables améliorés. (iii) Degré d'amélioration de l'accès à la justice.		<b>Trac 1</b> 90 000	<b>Trac 1</b> 80 000	<b>Trac 1</b> 60 000	<b>Trac 1</b> 30 000	<b>Trac 1</b> 30 000
			<b>A Mob.</b> 150 000	<b>A Mob.</b> 140 000	<b>A Mob.</b> 90 000	<b>A Mob.</b> 45 000	<b>A Mob.</b> 45 000	<b>A Mob.</b> 470 000
			<b>Total</b> 240 000	<b>Total</b> 220 000	<b>Total</b> 150 000	<b>Total</b> 75 000	<b>Total</b> 75 000	<b>Total</b> 760 000
1.3. Capacités du secteur de la sécurité renforcées en vue de la consolidation du processus démocratique et de la lutte contre la drogue et le crime organisé.	<b>Cibles annuelles</b> <b>2008-2009</b> (i) Recensement des Forces Armées assuré dans le cadre la RSDS. (ii) Appui assuré pour la révision du cadre d'intervention des forces de sécurité. (iii) Appui technique assuré aux autorités nationales pour la mise en œuvre du plan national de lutte contre la drogue et le crime organisé.	Partenaires nationaux Ministère de la Défense, Ministère de l'Administration Interne, Institut de la Défense Nationale, INEP.	430 500	30 000				460 500
<b>Indicateurs</b> (i) Rapports de mise en œuvre et de suivi du plan national de lutte contre la drogue et le crime organisé. (ii) Rapport de mise œuvre du nouveau cadre d'intervention des			128 500					128 500
				30 000				30 000
			302 000					302 000
		<b>Indicateurs</b> (i) Rapport sur le recensement des Forces Armées. (ii) Cadre d'intervention des forces de sécurité révisé et approuvé. (iii) Rapport de mise en œuvre du plan national de lutte contre la drogue et le crime organisé		<b>Trac 1</b> 430 500	<b>Trac 1</b> 30 000	<b>Trac 1</b> -	<b>Trac 1</b> -	<b>Trac 1</b> -
			<b>A Mob.</b> 150 000	<b>A Mob.</b> 150 000	<b>A Mob.</b> 40 000	<b>A Mob.</b> 40 000	<b>A Mob.</b> 40 000	<b>A Mob.</b> 420 000



	<p>1.5. Capacités de l'Etat et des acteurs sociaux renforcées et en mesure de mettre en place une meilleure gestion des conflits.</p> <p><b>Indicateurs</b> Niveau de risques de conflits atténué; mécanismes de médiation fonctionnels.</p> <p><b>Base de référence</b> Forte tension politique ; clivages ethniques marquées ; gestion publique partisane.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008</b> (i) Etude réalisée sur les facteurs de risques en vue d'une meilleure prévention des conflits.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Primature, ANP, Institut de Défense Nationale, OSC, PLACON-GB</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> UNOGBIS, Union Européenne, CEDEAO, Portugal, France, Angola,</p>	30 000	80 000	45 000	30 000	15 000	200 000
		<p><b>2009-2012</b> (ii) Appui assuré à l'organisation d'un dialogue entre partenaires politiques sur les défis du développement de la Guinée-Bissau.</p>		30 000					30 000
		<p><b>2009-2010</b> (iii) Appui assuré aux structures locales de dialogue et de règlement de conflits y compris les associations/réseaux.</p>			45 000	15 000			60 000
		<p>(iv) Mise en place d'un mécanisme de médiation au niveau national.</p>			20 000	15 000	15 000	15 000	65 000
		<p><b>Indicateurs</b> (i) Rapport de l'étude sur les facteurs de risques disponible. (ii) Dialogue entre partenaires politiques sur les défis du développement de la Guinée-Bissau réalisé. (iii) Structures locales de règlement de conflits fonctionnelles. (iv) Mécanismes de médiation au niveau national fonctionnels.</p>			15 000	15 000	15 000		45 000
				<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac1</b>
				30 000	80 000	45 000	30 000	15 000	200 000
				<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>
				60 000	160 000	90 000	60 000	30 000	400 000
				<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	90 000	240 000	135 000	90 000	45 000	600 000			
	<p>1.6. Capacités des agents de l'Etat renforcées et l'administration publique redimensionnée et comptable de son action en vue d'une gestion publique efficace et transparente.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Nombre de fonctionnaires et de stagiaires formés. (ii) Degré d'amélioration des capacités des agents de l'Etat formés. (iii) Système de gestion des ressources humaines opérationnel et transparent; (iv) Degré de respect des procédures de gestion budgétaire.</p> <p><b>Base de référence</b> Faible capacité des agents de l'Etat principalement dans l'administration, la planification, et la gestion budgétaire.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008</b> (i) Programme de la réforme de la Fonction Publique élaboré et validé. (ii) Système informatisé de gestion des effectifs et de la solde des agents de l'Etat mise en place et opérationnel.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Primature, Ministère de l'Education Nationale, Ministère chargé de la Réforme de l'Administration Publique, CENFA, Ministère des Finances.</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> BAD, UEMOA, Union Européenne Partenaires bilatéraux.</p>	229 500	95 000	85 000	65 000	65 000	539 500
		<p><b>2008-2012</b> (iii) Appui à la mise en œuvre du programme de la réforme de la Fonction Publique assuré. (iv) Appui à la formation des formateurs du CENFA et de l'ENA assuré. (v) Appui à la formulation d'un plan national de développement des capacités assuré. (vi) Appui à la mise en œuvre du plan national de développement de capacités pour 5 ministères assuré.</p>		19 500					19 500
		<p><b>Indicateurs</b> (i) Rapport de mise en œuvre du Programme de réforme par le gouvernement ; Plans d'action formulés par ministère. (ii) Nouveau système informatique de gestion des fonctionnaires et de la solde opérationnel. (iii) Mécanismes de coordination des donateurs mises en place et fonctionnels. (iv) Degré d'amélioration du respect des règles de gestion publique. (v) Assistance Technique et ressources financières fournies. (vi) Nombre des formateurs formés. (vii) Plan national de développement des capacités élaboré et disponible. (viii) Nombre de cadres formés; (ix) Degré d'amélioration des services fournis par les ministères bénéficiaires.</p>		80 000					80 000
				25 000	30 000	30 000			85 000
				30 000	30 000	25 000	25 000	25 000	145 000
				25 000					25 000
				50 000	35 000	30 000	40 000	40 000	195 000
				<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac 1</b>	<b>Trac1</b>
				229 500	95 000	85 000	65 000	65 000	539 500
				<b>Trac 2</b>	<b>Trac 2</b>	<b>Trac 2</b>	<b>Trac 2</b>	<b>Trac 2</b>	<b>Trac 2</b>
	365 000	370 000	235 000	-	-	970 000			
	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>	<b>A Mob.</b>			
	50 000	-	-	100 000	100 000	250 000			
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>			
	644 500	465 000	320 000	165 000	165 000	1 759 500			
	<p>1.7. Mécanismes de suivi et de coordination de l'aide pilotés effectivement par le gouvernement en place au</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008-2009</b> (i) Sensibilisation assurée sur les principes de la coordination et d'une gestion efficace de l'aide.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Primature, Ministère des Affaires</p>	60 000	68 000	45 000	50 000	15 000	238 000
		<p>(i) Sensibilisation assurée sur les principes de la coordination et d'une gestion efficace de l'aide.</p>		10 000	10 000				20 000

	niveau national et des principaux secteurs.  <b>Indicateurs</b> (i) Mécanismes de suivi de l'aide fonctionnel. (ii) Efficacité dans la coordination de l'aide améliorée.  <b>Base de référence</b> Mécanisme de coordination de l'aide non fonctionnel.	(ii) Appui assuré à la mise en place des mécanismes de circulation et de gestion partagée de l'information sur l'aide.	Etrangères, Ministère de l'Economie.  <b>Partenaires internationaux</b> Agences du Système des Nations Unies, Union Européenne UEMOA, CEDEAO, Partenaires bilatéraux.	15 000	20 000				35 000
		<b>2008-2012</b> (iii) Développement des capacités du gouvernement dans la coordination de l'aide et la mobilisation des ressources assuré.		35 000	20 000	20 000	20 000		95 000
		(v) Information sur les flux de l'aide disponible et analysée pour permettre une meilleure efficacité.				10 000	15 000		25 000
		(vi) Mécanismes de coordination fonctionnels au niveau national et dans deux secteurs.			18 000				18 000
		(ix) Mécanismes de coordination sectorielle généralisés.				15 000	15 000	15 000	45 000
		<b>Indicateurs</b> (i) Structure nationale de coordination en place. (ii) Cadre légal et institutionnel élaboré et disponible. (iii) Plan d'actions et d'investissement mis en œuvre. (iv) Suivi de la Tables Ronde assuré. (v) Rapports de suivi de l'Aide au Développement produits.		<b>Trac 1</b> 60 000	<b>Trac 1</b> 68 000	<b>Trac 1</b> 45 000	<b>Trac 1</b> 50 000	<b>Trac 1</b> 15 000	<b>Trac1</b> 238 000
				<b>Trac 2</b> 50 000	<b>Trac 2</b> 180 000	<b>Trac 2</b> 130 000	<b>Trac 2</b> -	<b>Trac 2</b> -	<b>Trac2</b> 360 000
				<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> 100 000	<b>A Mob.</b> 75 000	<b>A Mob.</b> 175 000
				<b>Total</b> 110 000	<b>Total</b> 248 000	<b>Total</b> 175 000	<b>Total</b> 150 000	<b>Total</b> 90 000	<b>Total</b> 773 000
1.8. Gestion des collectivités locales améliorée et cadre juridique de la décentralisation revu et appliqué.  <b>Indicateurs</b> (i) Rapport de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du cadre juridique de la décentralisation. (ii) Nombre de collectivités locales mettant en œuvre un plan de développement local sensible au genre.  <b>Base de référence</b> Faible déconcentration administrative. Absence de décentralisation.	<b>Cibles annuelles</b>	<b>Partenaires nationaux</b> Ministère de l'Administration Interne Ministère de la Justice Assemblée Nationale Populaire ONG et OSC  <b>Partenaires internationaux</b> Union Européenne FENU, UNIFEM	165 000	90 000	65 000	65 000	65 000	450 000	
	<b>2008</b> (i) Appui assuré à la formulation et la révision du cadre juridique sur la décentralisation.		50 000					50 000	
	<b>2008-2012</b> (ii) Processus de planification participative sensible au genre institutionnalisé au niveau local.		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	
	(iii) Appui assuré au développement des capacités de gestion des collectivités locales pour la fourniture d'infrastructures et des services publics.		100 000	75 000	50 000	50 000	50 000	325 000	
	<b>Indicateurs:</b> (i) Cadre juridique sur la décentralisation révisé et appliqué. (ii) Nombre de plans de développement local sensible au genre élaborés. (iii) Degré de développement des capacités de gestion locale.		<b>Trac 1</b> 165 000	<b>Trac 1</b> 90 000	<b>Trac 1</b> 65 000	<b>Trac 1</b> 65 000	<b>Trac 1</b> 65 000	<b>Trac1</b> 450 000	
			<b>A Mob.</b> 400 000	<b>A Mob.</b> 650 000	<b>A Mob.</b> 750 000	<b>A Mob.</b> 450 000	<b>A Mob.</b> 350 000	<b>A Mob.</b> 2 600 000	
			<b>Total</b> 565 000	<b>Total</b> 740 000	<b>Total</b> 815 000	<b>Total</b> 515 000	<b>Total</b> 415 000	<b>Total</b> 3 050 000	

Effet attendu UNDAF 2: Les populations, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement											
Elément du programme du PNUD (CPD) 2. Croissance économique, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement											
Résultats attendus	Produits attendus	Cibles et indicateurs des produits annualisés	Partenaires de réalisation	2008	2009	2010	2011	2012	Total		
<p><i>La mise en œuvre de la stratégie nationale de Réduction de la pauvreté (DENARP) en tant qu'instrument d'opérationnalisation des OMD est effective.</i></p> <p><b>Indicateurs</b> Niveau de mise en œuvre du DENARP; niveau d'atteinte des OMD.</p> <p><b>Base de référence</b> La structure de mise en œuvre et suivi du DENARP n'est pas opérationnelle; d'importants retards sont constatés dans la réalisation des OMD.</p>	<p>2.1. Capacités nationales de mise en œuvre et de suivi – évaluation du Document de Stratégie Nationale Réduction de la Pauvreté (DENARP) et des OMD renforcées.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Rapports de suivi et de mise en œuvre du DENARP. (ii) Rapports des progrès des OMD élaborés et diffusés.</p> <p><b>Base de référence</b> Faibles capacités de la mise en œuvre et de suivi du DENARP. Cohérence DENARP/ OMD insuffisamment assurée.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008-2012</b> (i) Développement des capacités assuré des ministères sectoriels dans la mise en œuvre et le suivi des OMD, l'évaluation des besoins et des coûts pour l'atteinte des OMD et l'élaboration des CDMT. (ii) Assistance technique apportée dans l'élaboration des rapports de suivi-évaluation du DENARP et du DENARP II. (iii) Développement des capacités assuré de la Plate-forme des ONG (PLACON-GB), des ONG et des réseaux associatifs dans le suivi des OMD en utilisant l'approche du volontariat.</p> <p><b>2008-2009</b> (iv) Appui assuré à la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat.</p> <p><b>2009-2010</b> (v) Appui à la révision du DENARP et à la formulation d'un nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté apporté. (vi) Appui apporté à l'évaluation de la pauvreté.</p> <p><b>Indicateurs:</b> (i) Nombre d'agents formés dans les domaines identifiés. (ii) CDMT élaborés et diffusés. (iii) Rapports sur les OMD produits et diffusés. (iv) Rapports de suivi-évaluation du DENARP élaborés et diffusés. (v) Nombre d'ONG et de réseaux associatifs bénéficiant de formation dans le domaine du suivi des OMD. (vi) Nouveau document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté élaboré et mis en œuvre. (vii) Rapport sur la pauvreté produit.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Ministère de l'Economie, Ministère des Finances, Ministère de la SSFLCP, Institut de la Jeunesse, PLACON-GB, ONG, réseaux associatifs.</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> UNV</p>	105 000	115 000	55 000	45 000	25 000	345 000		
		25 000		25 000	25 000	20 000	15 000	110 000			
		20 000		20 000	20 000	15 000	10 000	85 000			
		10 000		10 000	10 000	10 000		40 000			
		50 000						50 000			
				25 000				25 000			
				35 000				35 000			
		<b>Trac 1</b> 105 000		<b>Trac 1</b> 115 000	<b>Trac 1</b> 55 000	<b>Trac 1</b> 45 000	<b>Trac 1</b> 25 000	<b>Trac 1</b> 345 000			
		<b>Trac 2</b> 260 000		<b>Trac 2</b> 290 000	<b>Trac 2</b> 270 000	<b>Trac 2</b> -	<b>Trac 2</b> -	<b>Trac 2</b> 820 000			
		<b>A Mob.</b> 35 000		<b>A Mob.</b> 35 000	<b>A Mob.</b> 35 000	<b>A Mob.</b> 50 000	<b>A Mob.</b> 50 000	<b>A Mob.</b> 205 000			
		<b>Total</b> 400 000		<b>Total</b> 440 000	<b>Total</b> 360 000	<b>Total</b> 95 000	<b>Total</b> 75 000	<b>Total</b> 1 370 000			
		<p>2.2. Fourniture des services de micro-finance de qualité et de façon durable au profit des pauvres assurée.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Degré de diversification des services de micro finance. (ii) Nombre de bénéficiaires des services de micro finance. (iii) Nombre de femmes et de jeunes ou d'associations de jeunes et de femmes appuyées en vue du développement d'une</p>		<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008-2012</b> (i) Développement des capacités de 8 IMF et de leur association assuré. (ii) Développement des capacités du CADESPC dans le domaine de la surveillance et du contrôle des activités des IMF assuré. (iii) Élaboration d'un plan directeur pour le développement du secteur de la micro-finance effectuée. (iv) Appui à la mise en œuvre du plan directeur pour le développement du secteur de la micro-finance assuré.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Nombre des IMF bénéficiaires d'une formation complète dans le domaine de la gestion des MF et dans l'utilisation de systèmes d'informations sur les IMF.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Ministère des Finances/CADESPC, RECOP, ONG, IMF.</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> BCEAO, Luxembourg FENU, FAO.</p>	160 000	120 000	95 000	45 000	45 000	465 000
				100 000		70 000	50 000			220 000	
				40 000		30 000	30 000	30 000	30 000	160 000	
20 000							20 000				
	20 000		15 000	15 000		15 000	65 000				
<b>Trac 1</b> 160 000	<b>Trac 1</b> 120 000		<b>Trac 1</b> 95 000	<b>Trac 1</b> 45 000		<b>Trac 1</b> 45 000	<b>Trac1</b> 465 000				
<b>A Mob.</b> 360 000	<b>A Mob.</b> 270 000		<b>A Mob.</b> 240 000	<b>A Mob.</b> 240 000		<b>A Mob.</b> 240 000	<b>A Mob.</b> 1 350 000				

			Total 520 000	Total 390 000	Total 335 000	Total 285 000	Total 285 000	Total 1 815 000
	activité génératrice de revenu.  <b>Base de référence</b> Accès limité des plus pauvres aux services de micro finance; faible capacité de contrôle des activités des IMF par le CADESCP.	(ii) Nombre d'agents formés dans le domaine de la surveillance et du contrôle des activités des IMF ainsi que dans l'utilisation du système d'information et de suivi des activités des IMF. (iii) Rapports de suivi de la mise en œuvre du plan directeur pour le développement du secteur de la micro finance. (iv) Degré de développement des services de micro finance.						
<p><i>Les ménages, surtout les plus pauvres et les OCB adoptent des systèmes de production plus productifs dans le respect des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.</i></p> <p><b>Indicateurs</b> Niveau d'amélioration de la production des populations; degré de connaissance par les populations des normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.</p> <p><b>Base de référence</b> Instruments juridiques sur l'exploitation des ressources minières inexistantes ou non actualisés; les productions des populations sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins.</p>	<p>2.3. Capacités des populations et des organisations communautaires de base (OCB) pour adopter des systèmes plus productifs dans l'agro-élevage et la pêche artisanale renforcées.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Associations de base et petites entreprises identifiées et encadrées ; (ii) Degré d'augmentation/ diversification de la production.</p> <p><b>Base de référence</b> Cycles agricoles fortement dépendants de la pluviométrie. Faiblesse des équipements.</p>	<p><b>Cibles annuelles 2008-2012</b></p> <p>(i) 3 OCB par an, en particulier celles des femmes, sont encadrées et appuyées. (ii) Les activités de vulgarisation agricole de l'INPA sont appuyées. (iii) 3 communautés de pêcheurs par an sont formées et bénéficient d'équipements adéquats.</p> <p><b>Indicateur</b> (i) Degré d'amélioration des activités des OCB appuyées. (ii) Degré de sensibilisation et d'information des populations sur les avantages de l'utilisation des semences améliorées et des systèmes de production et d'élevage à haut rendement. (iii) Nombre d'associations de pêcheurs formées dans les techniques de la pêche artisanale et équipées.</p>						
		110 000	110 000	91 000	86 000	81 000	478 000	
		60 000	60 000	50 000	50 000	50 000	270 000	
		20 000	20 000	20 000	15 000	10 000	85 000	
		30 000	30 000	21 000	21 000	21 000	123 000	
		<b>Trac 1</b> 110 000	<b>Trac 1</b> 110 000	<b>Trac 1</b> 91 000	<b>Trac 1</b> 86 000	<b>Trac 1</b> 81 000	<b>Trac1</b> 478 000	
		<b>A Mob.</b> 187 500	<b>A Mob.</b> 187 500	<b>A Mob.</b> 187 500	<b>A Mob.</b> 187 500	<b>A Mob.</b> 150 000	<b>A Mob.</b> 900 000	
		<b>Total</b> 297 500	<b>Total</b> 297 500	<b>Total</b> 278 500	<b>Total</b> 273 500	<b>Total</b> 231 000	<b>Total</b> 1 378 000	
			2.4. Capacités nationales de surveillance et de prévention des dégradations sur l'environnement et les ressources naturelles développées.	<p><b>Cibles annuelles 2008-2012</b></p> <p>(i) Révision et actualisation du code minier et de la loi sur les ressources pétrolières et ses dérivées en tenant compte de la protection de l'environnement assurées. (ii) Appui à l'harmonisation des lois sectorielles sur l'environnement assuré. (iii) Renforcement des capacités nationales en vue de la gestion des aires protégées. (iv) Renforcement des capacités nationales en vue de la gestion durable des sols et de la finalisation du plan d'action national (v) Formation assurée des agents des ministères sectoriels en charge des questions environnementales dans les techniques d'évaluation d'impact environnemental ainsi que de surveillance. (vi) Sensibilisation et information des populations et des OCB (à travers notamment les radios communautaires) sur les conséquences des catastrophes naturelles et des dégradations volontaires sur l'environnement assurées. (viii) Contribution à travers la Commission Nationale de Gestion des Catastrophes Naturelles (CNGCN) à une meilleure coordination dans la prévention et la gestion dans ce domaine./Élaboration du plan national de contingence.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Code minier et loi sur les ressources pétrolières et ses dérivés</p>				
370 000	313 000	260 000	245 000	187 000	1 375 000			
60 000					60 000			
20 000					20 000			
	238 000	190 000	190 000	142 000	760 000			
200 000					200 000			
30 000	25 000	25 000	25 000	25 000	130 000			
15 000	15 000	10 000	10 000		50 000			
45 000	35 000	35 000	20 000	20 000	155 000			
<b>Trac 1</b> 370 000	<b>Trac 1</b> 313 000	<b>Trac 1</b> 260 000	<b>Trac 1</b> 245 000	<b>Trac 1</b> 187 000	<b>Trac1</b> 1 375 000			



**Effet attendu UNDAF 3 : Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continu du capital humain**

**Élément du programme du PNUD (CPD) 3. Équité et développement humain.**

**Total: 2 255 000 USD**

Résultats attendus	Produits attendus	Cibles et indicateurs des produits annualisés	Partenaires de réalisation						
				2008	2009	2010	2011	2012	Total
<p><i>Les institutions nationales mettent en œuvre des programmes d'actions visant l'équité et l'égalité de genre et favorisent l'accès des populations les plus vulnérables à l'éducation, la santé, l'eau potable et à l'assainissement.</i></p> <p><b>Indicateurs</b> Niveau de formation du personnel de santé amélioré. Nombre de centres assurant offrant le traitement par les ARV. Prévalence au VIH/SIDA réduite. Degré des inégalités de genre. Degré d'amélioration des composantes du développement humain.</p> <p><b>Base de référence</b> Protocole de la CEDAW sur l'équité et le genre non encore ratifié. Faible formation professionnelle des femmes. Faible insertion économique des femmes et des jeunes. Taux de prévalence au VIH/SIDA en hausse.</p>	<p>3.1. Plan National de Développement des Ressources Humaines de la Santé (PNDRHS) élaboré et exécuté.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) PNDRHS élaboré et approuvé (ii) Nombre de personnel du Ministère de la santé formé dans le domaine de la gestion des ressources humaines.</p> <p><b>Base de référence</b> Inexistence d'un PNDRHS; absence de planification des ressources humaines dans le domaine de la santé.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008</b> (i) Assistance technique assurée pour l'élaboration du PNDRHS.</p> <p><b>2009-2010</b> (ii) Assistance technique et formation des agents du Ministère de la Santé pour la mise en œuvre du PNDRHS assurées.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) PNDRHS élaboré et approuvé. (ii) Nombre de personnel du Ministère de la santé formé dans le domaine de la gestion des ressources humaines.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, ONG</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> OMS, Partenaires bilatéraux.</p>	15 000	20 000	20 000			55 000
				15 000					15 000
					20 000	20 000			40 000
				<b>Trac 1</b> 15 000	<b>Trac 1</b> 20 000	<b>Trac 1</b> 20 000	<b>Trac 1</b> -	<b>Trac 1</b> -	<b>Trac 1</b> 55 000
				<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -	<b>A Mob.</b> -
				<b>Total</b> 15 000	<b>Total</b> 20 000	<b>Total</b> 20 000	<b>Total</b> -	<b>Total</b> -	<b>Total</b> 55 000
	<p>3.2. Capacités des institutions nationales et de la société civile renforcées pour la lutte contre le VIH/SIDA, le renversement de la tendance de l'épidémie et pour la sensibilisation des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p> <p><b>2008-2009</b> (i) Contribution à l'élaboration de plans sectoriels VIH/SIDA. (ii) Réalisation d'une étude sur les conséquences socio-économiques du VIH/SIDA au sein des ménages pauvres. (iii) Appui à la révision de la loi sur la protection des PVVIH et le programme conjoint en vue de la prise en compte des questions de la féminisation de la pandémie.</p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Leaders d'opinion, OCB, ONG, Autorités locales, MSSLC, MINSAP, Ministère de la Jeunesse, Culture et Sport, Gouvernement.</p>	95 000	80 000	40 000	35 000	30 000	280 000
				20 000	15 000				35 000
					25 000				25 000
					15 000				15 000

	<p><b>Indicateurs</b> (i) Degré d'absorption des ressources dans le cadre du Fonds Global. (iii) Degré de sensibilisation des populations sur les voies de transmission du VIH/SIDA. (iii) Degré d'amélioration des capacités nationales de mise en oeuvre, de suivi évaluation et de coordination.</p> <p><b>Base de référence</b> Capacités nationales d'absorption faibles ; Interventions des partenaires coordonnées uniquement dans le cadre du Fonds Global ; Faible sensibilisation des populations sur les voies de transmission du VIH/SIDA.</p>	<p><b>2008-2012</b> (iv) Structures de pilotage et de mise en œuvre (aux niveaux central et local) du plan stratégique national pour la lutte contre le VIH/SIDA renforcées dans la perspective du Three-ones (coordination unique, système de suivi-évaluation unique, cadre d'action unique).</p>	<p><b>Partenaires internationaux</b> OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA, NOVAVIDA, UNIFEM</p>	30 000	25 000	20 000	15 000	15 000	105 000
		<p>(v) Actions de plaidoyer et d'information auprès des leaders politiques et décideurs sur les conséquences du VIH/SIDA.</p>		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
		<p>(vi) Vulgarisation de la loi sur la protection des PVVIH auprès des leaders et décideurs politiques ainsi que les OSC et le public en général.</p>		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
		<p><b>Indicateurs</b> (i) 3 Plan sectoriels élaborés et diffusés. (ii) Etude sur les conséquences socio-économiques du VIH/SIDA au sein des ménages pauvres réalisée et diffusée. (iii) Loi sur la protection des PVVIH et le programme conjoint en vue de la prise en compte des questions de la féminisation de la pandémie revue. (iv) Nombre de rapports d'activités et de suivi/évaluation produits; nombre de rencontres promues par la structure de pilotage. (v) Degré de prise de conscience des leaders et décideurs politiques pour la prise en compte de la problématique du VIH/SIDA dans les politiques de développement. (vi) Degré d'information et de connaissance par les leaders et décideurs politiques ainsi que les OSC et le public en général de la loi sur la protection des PVVIH.</p>		Trac 1 95 000	Trac 1 80 000	Trac 1 40 000	Trac 1 35 000	Trac 1 30 000	Trac1 280 000
				A Mob. 50 000	A Mob. 70 000	A Mob. 45 000	A Mob. 45 000	A Mob. 70 000	A Mob. 280 000
				Total 145 000	Total 150 000	Total 85 000	Total 80 000	Total 100 000	Total 560 000
<p>3.3. Accès amélioré des populations, en particulier les plus vulnérables, à l'eau potable et à un système d'assainissement de qualité.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement disponible et appliqué.</p> <p><b>Base de référence</b> Schéma directeur de l'eau caduque.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Ministère des ressources naturelles, Ministère de la santé, ONG, Autorités locales</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> UNICEF, FENU,</p>	85 000	25 000				110 000	
	<p><b>2008</b> (i) Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement est révisé et diffusé.</p>		60 000					60 000	
	<p><b>2008-2009</b> (ii) L'appui à l'institution chargée de la mise en œuvre et du suivi du schéma directeur de l'eau et assainissement est assuré.</p>		25 000	25 000				50 000	
	<p><b>Indicateurs</b> (i) Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement révisé et diffusé. (ii) Nombre de d'agents formés dans la mise en œuvre et du suivi des schémas directeurs; rapports de suivi du schéma directeur de l'eau et assainissement.</p>		Trac 1 85 000	Trac 1 25 000	Trac 1 -	Trac 1 -	Trac 1 -	Trac1 110 000	
			A Mob. 60 000	A Mob. 100 000	A Mob.	A Mob.	A Mob.	A Mob. 160 000	
			Total 145 000	Total 125 000	Total	Total	Total	Total 270 000	
<p>3.4. Représentation des femmes accrue dans les organes élus, les institutions nationales et dans les organisations de la société civile.</p> <p><b>Indicateurs</b> (i) Nombre de femmes promues. (ii) Rapport de mise en œuvre de la stratégie nationale en vue de l'application et le suivi de l'équité de genre. (iii) Prise en compte du genre dans le budget de l'État.</p>	<p><b>Cibles annuelles</b></p>	<p><b>Partenaires nationaux</b> Ministère de la SSFLCP, Ministère de la justice, RENLUV, REMAMP,</p> <p><b>Partenaires nationaux</b> UNFPA et des coopérations bilatérales, UNIFEM</p>	65 000	45 000	50 000	15 000	25 000	200 000	
	<p><b>2008-2012</b> (i) Appui assuré pour l'élaboration et le suivi du document de stratégie nationale pour l'application et le suivi de l'équité de genre (Cf. Produit 1.1). (ii) Actions de plaidoyer et d'information auprès des leaders d'opinions (chefs religieux et de villages) et des décideurs politiques sur l'équité de genre. (iii) Assistance technique et méthodologique fournie à l'ANP, au Ministère des Finances et au Ministère de la SSFLCP pour la budgétisation axée sur le genre.</p>		25 000	15 000	15 000	15 000	15 000	85 000	
			10 000		10 000		10 000	30 000	
			30 000	30 000	25 000			85 000	
			Trac 1 65 000	Trac 1 45 000	Trac 1 50 000	Trac 1 15 000	Trac 1 25 000	Trac1 200 000	
			A Mob. 60 000	A Mob. 35 000	A Mob. 30 000	A Mob. 10 000	A Mob. 10 000	A Mob. 145 000	



## Annexe 2: Plan de suivi évaluation pour le cycle du programme 2008-2012 (CPAP) budgétisé (en USD)

Type d'activités de suivi évaluation dans le cadre du CPAP du PNUD		Années/ Coût estimatif										
		2008	Coût	2009	Coût	2010	Coût	2011	Coût	2012	Coût	Total
Etudes/enquêtes	Enquête auprès des bénéficiaires des institutions de micro-finance	x	7 500			x	7 500			x	7 500	22 500
	Enquête sur la conjoncture économique			x	7 500			x	7 500			15 000
	Enquête sur les bénéficiaires des appuis des filières prioritaires	x	10 000			x	10 000			x	10 000	30 000
	Etude sur les facteurs de risque en vue d'une meilleure prévention des conflits*	x	30 000									30 000
	Etude sur les conséquences socio-économiques du VIH/SIDA sur les ménages pauvres*			x	20 000							20 000
	Etude sur les violences et les usages dégradants à l'égard des femmes*	x	15 000									15 000
Activités de suivi	Revue trimestrielle pour les questions opérationnelles PNUD/institutions bénéficiaires	x	1 000	x	1 000	x	1 000	x	1 000	x	1 000	5 000
	Revue trimestrielle des groupes thématiques											
	Revue annuelle et élaboration des plans de travail											
	Revue à mi-parcours du CPAP					Premier semestre	10 000					10 000
	Revue à mi-parcours de l'UNDAF					Deuxième semestre	5 000 (Cost sharing)					5 000
	Visites annuelles de terrain	x	-	x	-	x	-	x	-	x	-	-
Visites inter-agences de terrain en vue de la préparation de la revue à mi-parcours de l'UNDAF et l'évaluation finale de l'UNDAF	x	1 000 (Cost sharing)	x	1 000 (Cost sharing)	x	1 000 (Cost sharing)	x	1 000 (Cost sharing)	x	1 000 (Cost sharing)	5 000	
Activités d'évaluation	Evaluation d'effets			x	25 000	x	25 000					50 000
	Evaluation du système électoral*							x	30 000	x	15 000	45 000
	Evaluation de la pauvreté*	x	30 000									30 000
	Evaluation finale de l'UNDAF									Mi 2012	10 000 (Cost sharing)	10 000
<b>Total</b>		<b>119 500</b>		<b>54 500</b>		<b>34 500</b>		<b>39 500</b>		<b>44 200</b>		<b>292 500</b>

\* Montants déjà budgétisés dans la matrice des résultats du CPAP. Les dépenses relatives aux autres activités de suivi évaluation seront imputées selon le plan annuel de travail du CPAP.

